

LE DEVOIR

1345

VOL. XC - N° 135

MONTRÉAL, LE JEUDI 17 JUIN 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La croisade de SalAMI

Arrêtés lors d'une manifestation en mai 1998, les participants à l'opération SalAMI n'ont pas nié les accusations qui pesaient contre eux. Par contre, ils ont choisi de plaider la «défense de nécessité». Un argument qui a souvent été invoqué mais dont la recevabilité n'est pas acquise.

Le 25 mai 1998, 86 manifestants étaient arrêtés aux portes de l'hôtel Sheraton parce qu'il bloquaient l'accès à la Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies. On les a vus, les coudes soudés, résister le plus longtemps possible aux policiers chargés de les déloger. L'opération SalAMI a fait la une des journaux et l'ouverture des nouvelles télévisées, à la joie des manifestants. Enfin, se sont-ils dit, la population prendra conscience de ce grand danger que constitue l'Accord multilatéral sur les investissements, l'AMI.

En mars dernier, les manifestants se sont retrouvés en Cour municipale pour répondre à des accusations de méfaits, d'attroupement illégal, d'entrave au travail d'agents de la paix et d'avoir troublé la paix. Mais ils n'ont même pas tenté de se défilier aux accusations qui pesaient contre eux: ils ont tout de suite avoué en plaçant la défense de nécessité.

L'argument a été invoqué dans plusieurs causes, dont celle de naufragés qui avaient eu recours au cannibalisme ou, plus banalement, celle d'un automobiliste qui avait dépassé la limite de vitesse pour conduire un blessé à l'hôpital. Au Canada, les tribunaux semblent présumer qu'il existe, en droit canadien, un moyen de défense fondé sur la nécessité depuis que la Cour suprême a acquitté le Dr Henry Morgentaler sur ce motif en 1976.



Judith Lachapelle

Mais la démonstration de la défense de nécessité n'est pas chose facile. Les accusés de SalAMI devaient démontrer qu'ils avaient agi involontairement, qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'enfreindre la loi pour éviter un péril imminent et immédiat. C'est cette absence de choix, ainsi que l'importance du «péril», qui ont été au cœur du procès.

L'AMI était négocié depuis 1995 par des financiers du monde entier. Une fuite a permis à des groupes de défense des droits humains d'en prendre connaissance et de sonner l'alarme. L'AMI, ont-ils dénoncé, réduirait les pouvoirs des États en matière de protection de l'environnement, du travail, de la culture et des droits sociaux. Voilà pour le péril.

La résistance s'est dès lors organisée à l'échelle mondiale. Mais la sensibilisation de la population à cette menace abstraite et compliquée qu'est l'AMI s'est avérée difficile à susciter. Au Québec, l'opération SalAMI a organisé des manifestations pacifiques, fait circuler des pétitions, envoyé des lettres aux journaux, interpellé les élus. En vain. A six mois de la signature de l'accord, il fallait faire vite, ont-ils dit. La désobéissance civile était la seule façon, selon eux, d'attirer l'attention des médias et de la population. Voilà pour l'urgence et l'absence de choix.

La poursuite, quant à elle, a vigoureusement contesté le caractère «involontaire» de l'acte commis puisque les accusés avaient planifié leur désobéissance civile. Le juge Boisvert a également demandé aux accusés si «la nature même de la désobéissance civile n'implique pas, sur le plan juridique, l'acceptation d'en subir les conséquences légales et de ne pas demander d'excuses». Le juge Boisvert a néanmoins accepté la pertinence juridique de la défense de nécessité et l'a considérée au moment de rédiger son jugement final.

On ne peut nier que la preuve déposée par l'opération SalAMI est touchante. D'abord, le seul fait qu'un groupe d'étudiants et de jeunes travailleurs ait décidé de s'attaquer avec succès à quelque chose d'aussi abstrait et compliqué qu'un accord sur les investissements suffit à susciter l'admiration.

Mais même si la cause défendue par les manifestants était importante, même si la situation pour qu'ils soient obligés de recourir à un moyen illégal était urgente, l'invoquer de la défense de nécessité pour excuser la désobéissance civile doit être traitée avec prudence. Le juge Denis Boisvert a d'ailleurs longuement interrogé les accusés sur la façon dont il devait l'interpréter. Cette interprétation aura des répercussions sur la façon dont se défendront à l'avenir tous les autres groupes militants. Si l'urgence d'alerter la population face aux dangers de l'AMI justifiait le recours à la désobéissance civile, qu'en est-il de l'utilisation de mines antipersonnel, de la pollution des rivières par le mercure, de l'esclavage des enfants? Ce sont là toutes des causes nobles et l'urgence d'en débattre pourrait être aussi importante que dans le cas de l'AMI.

La Couronne a d'ailleurs plaidé que la cour devait juger des individus qui ont commis des actes criminels lors d'une manifestation, qu'elle ne devait pas faire le procès de l'AMI. Tout ça relève du domaine de l'opinion, ont fait valoir les procureurs, et une opinion ne justifie pas un acte criminel.

L'opération SalAMI obtiendra-t-elle le pardon tant espéré pour sa manifestation de mai 1998? Si oui, la cause créera un précédent qui fera jaser longtemps. Sinon, les manifestants pourront toujours se consoler en ayant réussi, une fois de plus, à faire parler d'eux dans les médias.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Entre deux mots, page B 1



CULTURE

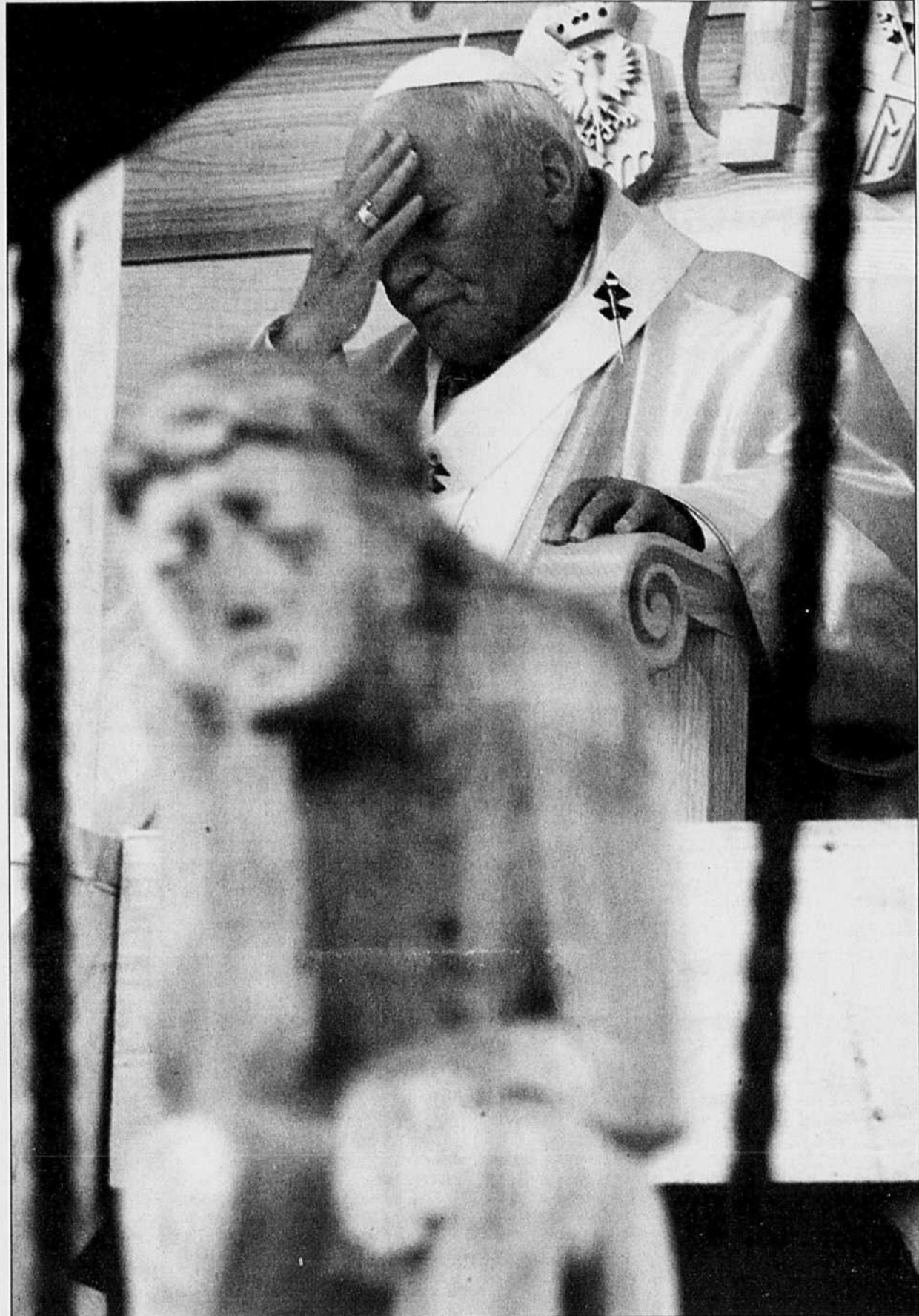
Vers une politique du patrimoine?, page B 8

LE MONDE



Mbeki et l'impossible héritage de Mandela, page A 7

Unis dans la souffrance



VINCENZO PINTO REUTERS

LE PAPE JEAN-PAUL II a adopté hier la même pose pensive et fatiguée que la statue du Christ posée devant lui. Le pape assistait à une messe à Stary Sacz, une ville du sud de la Pologne, avant de se rendre à sa ville natale de Wadowice. Là-bas, devant une foule de 100 000 personnes, le pape a semblé reprendre complètement ses forces après sa fièvre de mardi, évoquant dans un dialogue émouvant avec la foule quelques souvenirs d'enfance.

Les dernières heures d'un condamné

Cette fois, Stanley Faulder ne s'en tirera pas

Stanley Faulder, ce Canadien de l'Alberta condamné à mort au Texas, doit être exécuté par injection létale, dans la vieille prison de Huntsville, au Texas, aujourd'hui à 18h. Faulder, à 61 ans, achève ainsi un séjour de 21 ans en prison, dans les couloirs de la mort. Il a rencontré pour la dernière fois ce week-end l'une de ses deux filles et sa sœur, venues lui rendre visite. L'une des dernières personnes à le regarder dans les yeux devrait être le diplomate canadien John Morrow, avec lequel il s'est lié d'amitié au cours des dernières années.

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Ainsi en ont tranché, hier, à l'unanimité, les 18 membres de la Commission des grâces du Texas, l'Etat américain où l'on assiste au plus grand nombre de condamnations à mort. Si le gouverneur de l'Etat, George Bush Jr., a le pouvoir de lui accorder un sursis d'un mois, il est improbable qu'il le fasse. La peine de mort sera donc infligée à Faulder, malgré les pressions de son avocate, Sandra Babcock, et d'Amnistie Internationale, qui a toujours insisté sur l'impartialité de son procès. Faulder est condamné pour le meurtre d'une riche Texicane, Ines Phillips, lors d'un vol à domicile perpétré il y a 24 ans.



Stanley Faulder

Il a vu sa mort annoncée à neuf dates différentes en huit ans. Il y a six mois, alors qu'il attendait dans la cellule attendant à la chambre de mort, la Cour suprême lui accordait un sursis une demi-heure avant l'heure prévue pour son exécution.

Depuis, ses défenseurs ont relevé que des témoins avaient été payés par la famille de la victime pour témoigner contre lui et que le psychiatre qui l'avait identifié comme un psychopathe dangereux a depuis été radié de l'Association des psychiatres américains, pour témoignages non professionnels. «On se pose de sérieuses questions sur son procès», dit Gilles Sabourin, responsable du dossier à la section canadienne-française d'Amnistie Internationale. Faulder avait également l'appui du ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, outre du fait que la justice américaine ait mis quinze ans à alerter les autorités canadiennes de l'arrestation de ce citoyen canadien, violant ainsi la convention de Vienne. Et rappelons que la secrétaire d'Etat américaine elle-même, Madeleine Albright, avait demandé un sursis pour Faulder en décembre dernier. Mme Albright avait alors remis en question le second procès subi par Faulder, entamé par un procureur privé payé par la famille de la victime et concluant à sa culpabilité. Son premier procès avait quant à lui été annulé

VOIR PAGE A 10: FAULDER

Le conflit des infirmières

La FIIQ maintient le cap

Malgré des progrès à la table des négociations, les infirmières refusent d'annuler leur journée de grève

ISABELLE PARÉ MARIO CLOUTIER LE DEVOIR

Malgré les sanctions sévères que Québec et les hôpitaux promettent d'assener aux grévistes, les 47 000 infirmières affiliées à la FIIQ se sont dites prêtes à subir le «moindre de deux maux» et ont maintenu hier soir le cap sur une deuxième journée de débrayage.

En dépit des progrès marqués à la table des négociations hier, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) a jugé hier soir les avancées de la partie patronale insuffisantes pour annuler la journée de grève déjà prévue aujourd'hui dans quelque 450 établissements de santé à travers le Québec, dont 150 hôpitaux.

Malgré les mises en garde très claires émises à la fois hier par la ministre de la Santé, Pauline Marois, et les associations d'employeurs du réseau de la santé affichant leur intention ferme de sévir, la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), Jennie Skene, a soutenu hier que, loi 160 ou pas, les infirmières étaient prêtes à aller jusqu'au bout pour obtenir ce qu'elles veulent. «Oui, les infirmières ont peur. Mais de deux maux, elles

VOIR PAGE A 10: FIIQ

ÉCONOMIE

Un dividende record pour Loto-Québec

Loto-Québec a dégagé en 1998 des résultats records qui lui permettent de verser un dividende de 1,17 milliard au gouvernement québécois. Au total, les contributions aux gouvernements, québécois et fédéral, atteignent 1,35 milliard.

Nos informations, page B 4

Forces de paix au Kosovo

Les pourparlers d'Helsinki achoppent

Les preuves de crimes de guerre s'accumulent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Helsinki — Les négociations russo-américaines menées pendant plus de sept heures hier à Helsinki sur le rôle de la Russie au sein de la force de paix au Kosovo ont été interrompues pour la nuit sans avoir abouti, tandis que la guérilla albanaise tenait le devant de la scène sur le terrain.

Les ministres russe et américain de la Défense, Igor Sergueïev et William Cohen, sont parvenus à un accord sur «la structure du commandement» des forces de paix au Kosovo (KFOR), a déclaré M. Sergueïev.

Le secrétaire d'Etat à la Défense, William Cohen, a fait état de «progrès dans tous les domaines» mais sans accord lors des discussions russo-américaines sur le rôle de la Russie dans la KFOR.

«Je crois que le ministre [de la Défense Igor] Sergueïev a indiqué qu'il était satisfait des progrès», a déclaré M. Cohen aux journalistes.

«Il a souligné que ces progrès concernent tous les points de discussion, avec des progrès plus rapides dans certains, mais des progrès sur tous les points», a-t-il ajouté.

Les négociations menées pendant plus de sept heures ont été interrompues pour la nuit.

«Nous avons avancé à des degrés divers dans trois directions», avait de son côté expliqué M. Sergueïev, sans donner de précisions.

Les agences russes avaient précédemment cité

VOIR PAGE A 10: KOSOVO

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Max: 21 Min: 6
Québec Ciel variable. Max: 19 Min: 5

Détails, page B 5

INDEX

Annonces..... B 5	Le monde..... A 7
Avis publics..... A 6	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés... B 5
Éditorial..... A 8	Politique..... A 6
Horizons..... B 1	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Legault rencontre les recteurs

(Le Devoir) — Le ministre de l'Éducation, François Legault, a rencontré hier à Québec tous les recteurs des universités pour leur faire part des projets qu'il caresse pour leur milieu. Mais ce n'est pas avant l'automne qu'il dévoilera au public son projet de politique pour les universités. Le mode et le niveau de financement des universités sont au cœur des échanges au terme d'une période d'importantes compressions. La rationalisation et la performance des institutions universitaires font aussi partie des préoccupations du ministre, qui souhaite mettre fin à certains dédoublements qu'il juge coûteux et inefficaces. Sur ce dernier point, les universités se sont toujours montrées assez chatouilleuses.

Hommage à Ginette Roger

Saint-Jean-sur-Richelieu (PC) — De nombreuses travailleuses œuvrant auprès des femmes violentées se sont présentées hier aux funérailles de Ginette Roger, abattue la semaine dernière par son conjoint à la maison d'hébergement Coup d'Elle, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Vêtues de noir et portant le ruban blanc symbolisant la lutte contre la violence faite aux femmes, elles ont formé une haie d'honneur devant l'église où avait lieu la cérémonie religieuse. Par la suite, leurs porte-parole ont profité pour lancer un appel général à la mobilisation contre la violence conjugale.

Hold-up à Eastman

Eastman (PC) — Un individu masqué et armé d'un revolver a fait irruption hier midi à la Caisse populaire d'Eastman, dans les Cantons-de-l'Est, et s'est enfui avec son butin, dont on ne connaît pas le montant exact. En entrant dans l'établissement, il a ordonné aux trois membres du personnel et aux deux clients présents de se coucher par terre. Il a ensuite vidé les tiroirs-caisses et laissé son arme sur place avant de prendre la fuite à bord d'une automobile. La Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog a retrouvé le véhicule utilisé par le suspect, qui avait été abandonné à deux kilomètres du lieu du vol. Personne n'a été blessé lors de ce hold-up.

Coup de filet du FBI

Washington (AFP) — Plus de cent personnes à travers les États-Unis ont été mises en accusation à la suite d'un vaste coup de filet de la sûreté fédérale (FBI) contre le trafic et le détournement de marchandises, a annoncé hier le directeur du FBI, Louis Freeh. Au total, 104 personnes ont été arrêtées ou mises en accusation dans dix-huit villes américaines, a précisé M. Freeh, sur un communiqué. «Le trafic de marchandises et leur détournement illégal représentent un problème de criminalité majeur qui coûte chaque année près de 10 milliards de dollars à la nation», a déclaré le directeur du FBI. Parmi les marchandises détournées, des biens d'équipements, des ordinateurs et autres biens de haute technologie.

Les accouchements à domicile resteront illégaux pendant encore un an ou deux

Pauline Marois se montre prudente et ne veut pas susciter de faux espoirs

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, a confirmé hier que les accouchements à domicile faits par des sages-femmes ne seront pas autorisés au Québec avant une période d'un an à trois ans.

«Ça peut prendre un an, deux ans ou trois ans» avant que les règlements sur les accouchements à domicile soient adoptés, a dit Mme Marois. Dans la soirée de mardi, le gouverne-

ment a adopté article par article le projet de loi sur les sages-femmes.

«Nous prendrons un peu plus de temps pour bien encadrer l'accouchement à domicile parce que cela présente évidemment un certain nombre de risques», a-t-elle souligné. «J'aime mieux être prudente dans le cas présent que de laisser des espoirs qu'ensuite on ne pourrait pas rencontrer.»

En vertu de ce projet de loi, les sages-femmes reconnues seront intégrées à un nouvel ordre professionnel, l'Ordre des sages-femmes, à compter du 24 septembre prochain. Elles auront le droit de pratiquer des accou-

chements dans les six maisons de naissance du Québec. Mais celles qui faisaient des accouchements à domicile devront abandonner cette pratique sous peine de sanctions de la part de leur nouvel ordre professionnel: suspension, radiation ou amende.

Les sages-femmes pratiquent déjà près de 200 accouchements à domicile au Québec par année — et cela ne comprend pas les accouchements à domicile pratiqués dans le Grand Nord chez les Cris et les Inuits. Ces communautés pourront toujours bénéficier des services de sages-femmes à domicile, prévoit le projet de loi.

«Les sages-femmes qui font des accouchements à la maison ont déjà leur clientèle jusqu'au mois de février», a indiqué Line Hamelin, présidente du regroupement Les Sages-femmes du Québec. Pour ce regroupement, un délai d'un, deux ou trois ans est «inacceptable», a dit Mme Hamelin.

«Je connais les usagères et elles n'attendront pas un an. Il y a des gens qui vont s'improviser sages-femmes», craint-elle. Le regroupement, qui a déjà rédigé un projet de règlements pour les accouchements à domicile afin qu'il soit soumis à l'ordre professionnel, tentera d'accélérer les choses.

Les articles du projet de loi ont été adoptés sans amendement qu'a réclamé le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair.

Hier à l'Assemblée nationale, M. Mulcair, qui a demandé que les règlements sur les accouchements à domicile soient adoptés par décret plutôt que par la voie habituelle, a semblé gêné de se faire accoler la paternité de cet amendement. Renseignements pris, M. Mulcair n'est techniquement pas l'auteur de l'amendement, rédigé, selon ses souhaits, par le personnel du cabinet de la ministre de la Justice, Linda Goupil.

Désormais disponible au Canada

Un nouveau médicament contre les graisses alimentaires

PRESSE CANADIENNE

Quelques semaines seulement après les États-Unis, un nouveau médicament ayant la propriété de bloquer l'absorption d'une partie des graisses alimentaires ingérées est désormais disponible sous ordonnance au Canada.

Commercialisé sous le nom de Xenical, la substance agit au niveau du tube digestif en empêchant le tiers des graisses alimentaires de se disperser dans l'organisme.

Comme celles-ci sont éliminées par les selles, c'est autant de graisses qui ne viennent pas s'ajouter à celles déjà stockées. En conservant le même régime alimentaire, il s'ensuit une perte de poids qui pourrait aller jusqu'à 10 % du poids initial au terme d'une première année de prise du médicament.

Mis au point par la compagnie pharmaceutique Roche, Xenical est déjà vendu dans 19 pays, dont les États-Unis et plusieurs pays d'Europe de l'Ouest. Le médicament se présente sous forme de capsules qu'il faut prendre au moment des trois repas quotidiens. Il en coûte 5 \$ par jour. En outre, comme Xenical entraîne une baisse d'absorption des vitamines liposolubles que sont les vitamines A, D, E, K et le bêta-carotène, il est recommandé d'ajouter une multivitamine aux trois comprimés quotidiens.

Telles sont les principales informations fournies par les représentants de la compagnie pharmaceutique Roche accompagnés de médecins, hier, en conférence de presse. Les mé-

decins ont beaucoup insisté sur les bénéfices pour les obèses de perdre quelques kilos.

Professeur de nutrition à l'Université de Montréal, le Dr Elaine Letendre a rappelé que les graisses qui représentent généralement plus ou moins le tiers des aliments absorbés fournissent deux fois plus de calories que les deux autres groupes d'aliments, les glucides et les protéines. D'où la perte de poids provoquée par Xenical, qui agit sur une partie des graisses alimentaires ingérées.

Contrairement aux autres médicaments anti-obésité qui agissent au niveau du cerveau ou du système nerveux pour supprimer l'appétit, le nouveau médicament agit sur le tube digestif et entraîne l'élimination par les selles des graisses non digérées.

Il s'ensuit une perte de poids et, par ricochet, une baisse des risques liés à l'obésité, notamment le cholestérol élevé, le diabète et l'hypertension artérielle.

Selon l'endocrinologue Dominique Garel de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Xenical aide les patients à perdre au moins de 5 à 10 % de leur poids en moins d'un an. Au cours des essais cliniques, on a observé que la prise de Xenical peut provoquer des selles molles et liquides, de la flatulence, des taches huileuses ou une défécation impérieuse.

Xenical ou pas, pour minimiser les risques pour la santé, les hommes devraient garder leur tour de taille sous les 102 centimètres ou 40 pouces, tandis que la taille des femmes ne devrait pas dépasser 88 centimètres ou 35 pouces.

La pollution automobile fait plus de morts que les accidents

Genève (AFP) — La pollution provoquée par les automobiles tue davantage de gens chaque année que les accidents de la route, selon une enquête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans trois pays européens, publiée hier.

L'exposition à long terme à la pollution automobile est à l'origine de la mort prématurée de 21 000 adultes de plus de 30 ans qui succombent chaque année à des maladies respiratoires ou cardiaques en France, en Suisse et en Autriche, selon l'étude réalisée dans ces trois pays. Ce chiffre représente plus du double des décès annuels dus à des ac-

idents de voiture: près de 10 000 au total pour 8300 en France, 1031 en Autriche et 616 en Suisse, selon un communiqué. L'étude devait être présentée à une conférence organisée par l'agence de l'ONU à Londres, du 16 au 18 juin, réunissant 70 ministres de l'Environnement et de la Santé.

«Les transports routiers représentent la source la plus importante de pollution de l'air et son augmentation est permanente. Cela s'ajoute aux autres effets de la circulation comme le bruit, les accidents et les entraves aux cyclistes et aux piétons. Nous devons prendre le problème à bras-le-corps», a dit le Dr Carlos Dora, de la

division européenne de l'OMS sur la santé et l'environnement. «Nous payons un prix énorme pour les excès de ce moyen de transport: avec notre argent et avec notre santé.»

Chaque année, la pollution automobile dans les trois pays étudiés provoque 300 000 maladies des bronches chez des enfants, 15 000 hospitalisations pour des maladies cardiaques, 395 000 crises d'asthme chez l'adulte et 162 000 chez l'enfant.

Le même problème est à l'origine de limitations à l'activité de 16 millions de personnes pour des raisons respiratoires.

Un ombudsman désarmé

Ottawa (PC) — Un an après être entré en poste, l'ombudsman des Forces armées canadiennes, André Marin, pourra finalement commencer à accomplir son mandat.

Toutefois, son rôle de chien de garde perd beaucoup de mordant: M. Marin devra rejeter plus de la moitié des 350 dossiers de plaintes qui s'étaient déjà accumulés sur son bureau.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a annoncé hier, en rendant publiques les lignes directrices du man-

dat de l'ombudsman qui lui permettront de commencer son travail, que M. Marin ne pourra pas faire enquête, sauf dérogation spéciale, sur des événements survenus avant le 15 juin 1998, date de son entrée en fonction.

Le ministre a justifié cette restriction, qui affecte la moitié des plaintes déjà recueillies, en soutenant que M. Marin n'était pas là pour régler les problèmes du passé mais pour se pencher sur la réalité actuelle des Forces canadiennes.

Un «bouclier» juridique pour protéger Monfort

Ottawa (PC) — Les tribunaux doivent jouer le rôle de «bouclier» pour protéger les minorités linguistiques et leurs institutions, que ces règles soient écrites ou non.

Pour la première fois depuis le début du procès touchant l'avenir de l'hôpital francophone Monfort, la communauté franco-ontarienne a sorti ses arguments juridiques afin d'appuyer sa cause devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

L'avocat représentant S.O.S. Monfort, Ronald Caza, estime que l'avis de la Cour suprême du Canada sur le droit de sécession du Québec est un véritable «cadeau du ciel» qui vient étouffer la cause des Franco-Ontariens.

Citant de nombreux passages de cet avis, il a fait valoir qu'il n'était pas nécessaire d'invoquer la Charte canadienne des droits et libertés pour protéger les droits des minorités francophones puisque la Constitution prévoit des règles écrites et non écrites à ce sujet.

La Constitution énumère des principes «fondamentaux» qui protègent les minorités linguistiques officielles, a-t-il fait valoir au cours de son argumentation hier.

Le «respect des minorités» est un des «principes directeurs» qui guident l'interprétation et la portée de la Constitution, a soumis l'avocat Caza. Ce principe impose une «obligation» à la cour de protéger les minorités et leurs institutions.

Le juge Michel Charbonneau a fait remarquer qu'il n'existait pas «d'article particulier» dans la Charte des droits reconnaissant le droit des minorités à leurs institutions tel que l'article 23, qui leur reconnaît le droit à la gestion d'écoles.

«Vous n'avez pas besoin de visiter la charte», a plaidé M. Caza, car il existe un pouvoir fondamental qui vous donne le pouvoir et l'obligation d'intervenir et de rendre nulles les directives de la commission.

«On vous demande, à la lumière de

la preuve, d'invalider les directives qui vont avoir comme conséquence de causer des torts sérieux, jusqu'à un certain point irréparables, à la communauté franco-ontarienne», a poursuivi M. Caza.

M. Caza a également avancé que les directives émises par la commission violaient l'article 15 de la Charte des droits sur les droits à l'égalité. Il y a une inégalité de traitement puisque

les francophones devront se faire servir en anglais dans les autres hôpitaux de la région alors que les anglophones pourront continuer à recevoir les services en français, a-t-il plaidé.

Les avocats de la commission ontarienne de réstructuration des soins de santé ont pour leur part avancé que cet organisme avait pleinement le droit d'émettre des directives touchant Monfort et qu'il n'appartenait pas au tribunal de «substituer sa décision à la décision de la commission».

Le geste de la commission n'avait rien de déraisonnable, ont fait savoir les avocats de l'organisme. Ils ont précisé qu'un hôpital anglophone dans la région de Montréal avait vu ses services réduits à la suite d'une réforme fondamentale du réseau de santé.

La commission a également voulu montrer que Monfort n'était pas unique en son genre puisqu'il y a l'hôpital Notre-Dame de Hearst, un hôpital francophone dans le nord de l'Ontario.

«On est rendu qu'on nous cite un autre hôpital en disant: "Voyons, il y a un hôpital à Hearst." Ça n'a aucun bon sens», a conclu M. Caza. Une trentaine de Franco-Ontariens ont éclaté de rire avant d'applaudir l'intervention de M. Caza.

Les juges ont demandé à M. Caza de préciser s'il croyait que la minorité franco-ontarienne avait plus de droits que la minorité chinoise ou grecque. A maintes reprises, M. Caza a expliqué la portée de la Loi sur les langues officielles.

Les nouvelles mères dans la trentaine augmentent

Ottawa (PC) — De plus en plus de femmes deviennent mères dans la trentaine, selon Statistique Canada.

En 1997, presque le tiers (31 %) des premières naissances étaient attribuables aux Canadiennes âgées de plus de 30 ans, comparativement à 19 % dix ans plus tôt. Les mères dans la vingtaine continuent tout de même d'être plus nombreuses au pays, mais leur nombre est passé de 70 % du total des nouvelles mères en 1987 à 58 % en 1997.

Selon les statistiques, le nombre de nouveau-nés en 1997 a baissé de 4,8 % par rapport à 1996. Cette diminution est la plus forte enregistrée durant les dix dernières années. Le taux de fertilité a ainsi atteint son niveau record le plus bas en 1997, c'est-à-dire 1552 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

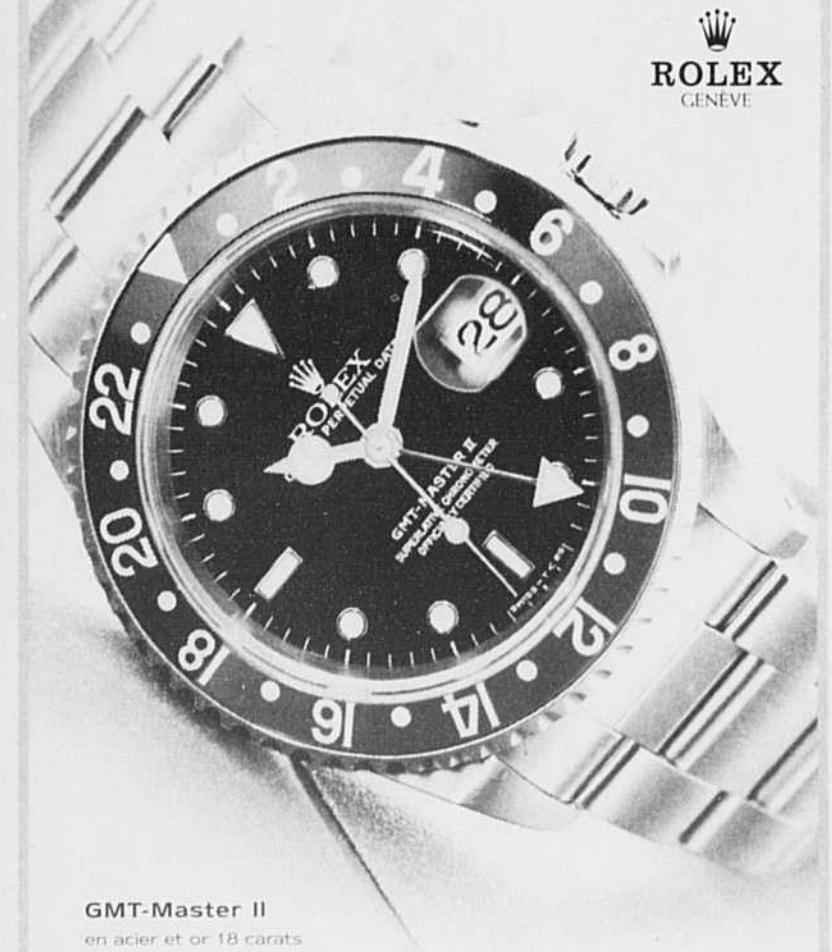
Au Québec, le nombre de nouvelles mères dans la trentaine a aussi augmenté pour se fixer à 28,3 % en 1997, comparativement à 17,7 % en 1987. En 1997, les nouvelles mères québécoises dans la vingtaine restaient plus nombreuses et elles étaient à l'origine de près de 63 % des premières naissances.

Le taux de naissances attribuables aux adolescentes au pays est resté relativement stable durant les dix dernières années, à environ 6 %.

La mortalité infantile, c'est-à-dire la mort d'enfants avant leur premier anniversaire de naissance, a diminué très légèrement au Canada entre 1996 et 1997. Elle a toutefois augmenté d'un point au Québec, passant de 4,6 décès pour 1000 naissances en 1996 à 5,6 décès pour 1000 naissances en 1997.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX
GENÈVEGMT-Master II
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Un ombudsman désarmé

Ottawa (PC) — Un an après être entré en poste, l'ombudsman des Forces armées canadiennes, André Marin, pourra finalement commencer à accomplir son mandat.

Toutefois, son rôle de chien de garde perd beaucoup de mordant: M. Marin devra rejeter plus de la moitié des 350 dossiers de plaintes qui s'étaient déjà accumulés sur son bureau.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a annoncé hier, en rendant publiques les lignes directrices du man-

dat de l'ombudsman qui lui permettront de commencer son travail, que M. Marin ne pourra pas faire enquête, sauf dérogation spéciale, sur des événements survenus avant le 15 juin 1998, date de son entrée en fonction.

Le ministre a justifié cette restriction, qui affecte la moitié des plaintes déjà recueillies, en soutenant que M. Marin n'était pas là pour régler les problèmes du passé mais pour se pencher sur la réalité actuelle des Forces canadiennes.

CLUB TAPIS DECOR

SPÉCIAL INVENTAIRE
TAPIS commercial \$0.66 p.p.c.
TAPIS berbère \$1.35 p.p.c.
TAPIS peluche \$1.49 p.p.c.
TAPIS sisal \$2.49 p.p.c.

12*
MOIS
SANS
INTÉRÊTS

VENTE 3 pour 1*
Vous obtenez:
1. TAPIS 1^{re} QUALITÉ
2. SOUS-TAPIS GRATUIT
3. INSTALLATION GRATUITE

MEILLEURS PRIX GARANTIS

SUPER CHOIX, CARPETTES, PRÉLARTS
DOUILLETES, COUVRE-LITS, RIDEAUX, TOILES
DRAPERIES, STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
514-729-0891 (entre boul. St-Michel et boul. Pie IX)

**Chantal
BUZAGLO
Gérard
BUZAGLO**
coordonnateur

**Essentiel
mathématique 116**

Un compendium très utile.
cahier 232 pages - 13,95 \$
corrigé 232 pages - 41,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991 - En vente dans toutes les librairies

LE DEVOIR
MONTREAL

La semaine de la pancarte



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PENDANT que les syndiqués de la CSN manifestaient et que les infirmières se préparaient pour leur deuxième journée de grève, les ambulanciers y allaient aussi de leurs moyens de pression. Hier, ils sont allés porter leurs revendications au Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux. La convention collective des ambulanciers membres du Syndicat québécois des employés de service est échue depuis le 30 juin 1998. Les négociations sont suspendues depuis le 13 mai.

Obtenir l'équité salariale dans le privé sera dur et long

«Il faut débiter aujourd'hui», dit la FTQ

LIA LÉVESQUE
 PRESSE CANADIENNE

Le compte à rebours est commencé pour l'application de la Loi sur l'équité salariale dans les entreprises privées, et la FTQ prévoit un combat de longue haleine.

En conférence de presse hier à Laval, le secrétaire général de la FTQ, René Roy, a fait part de son empressement de voir le processus devant mener à l'équité salariale enclenché dans les entreprises privées du Québec. «Ca presse, si on veut avoir complété, il faut débiter aujourd'hui.»

L'application de la Loi sur l'équité salariale dans le secteur privé est moins connue que dans le secteur public, même si son adoption date de novembre 1996. Pourtant, les entreprises privées de juridiction québécoise comptent dix salariés ou plus y sont soumises et doivent donc tendre à l'équité et mettre en place un pro-

gramme d'équité visant les classes d'emplois à prédominance féminine.

C'est à cette tâche délicate et parfois controversée que s'attelleront les parties patronales, syndicales et même non syndiquées. La FTQ tenait justement une rencontre, hier à Laval, pour informer ses représentants et mieux leur former à appliquer la loi dans leur usine de pâtes et papier, leur hôtel, leur entreprise de distribution alimentaire, leur atelier de transformation. Dans un hôtel, par exemple, on a déjà commencé à comparer les emplois des femmes de chambre, un poste majoritairement féminin, à ceux des préposés à l'entretien ménager, souvent masculins.

En plus des milieux de travail, des discussions sur l'équité auront aussi cours en haut lieu, entre la Commission de l'équité salariale, la CSN, la FTQ, le Conseil du patronat et l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec pour échanger sur la façon concrète d'appliquer la loi.

«On est certains qu'on va avoir de la misère», avouait d'emblée M. Roy, qui se montre néanmoins déterminé à faire connaître la loi et la faire appliquer malgré les embûches.

La vice-présidente de la FTQ, Suzanne Amiot, prévoit déjà que les employeurs, désireux de payer le moins possible, vont «préférer mettre l'argent sur des firmes de consultants plutôt que dans la poche des femmes, sous prétexte que c'est très complexe». Elle met donc les travailleuses en garde.

Les travaux qui doivent mener à l'équité salariale — et non l'équité telle quelle — doivent être complétés le 21 novembre 2001. Les entreprises et leurs salariés doivent s'être entendus sur le processus devant mener à cette équité, indiquant les emplois visés, le système d'évaluation de ces emplois, les ajustements salariaux à verser et autres modalités. Les entreprises ont ensuite quatre années pour effectuer ces ajustements salariaux.

EN BREF

Laval aura son centre-ville

(Le Devoir) — La deuxième ville en importance au Québec n'a pas de centre-ville. Mais plus pour longtemps. La Ville de Laval a vendu au promoteur Groupe Alexis-Nihon les terrains situés entre l'autoroute 15 et le cégep Montmorency pour qu'il y développe des activités de divertissement et des locaux commerciaux. Laval étant pourtant déjà bien pourvue de ce côté, le promoteur a précisé que son équipe veut créer «une ambiance urbaine où les gens aimeront venir se promener, se divertir, se rassembler». Des investissements de 105 millions en six ans sont prévus.

L'union des forces

(Le Devoir) — Les conseillers municipaux Hélène Fotopulos et Sammy Forcillo viennent de proposer à leurs collègues des autres formations politiques et aux indépendants d'unir leurs forces dans les travaux du conseil municipal. «Sans chercher à étouffer nos différences idéologiques et nos affiliations partisans, nous croyons nécessaire et urgent d'appeler à une collaboration active», souligne Mme Fotopulos et M. Forcillo. Les deux élus dressent un bilan navrant de leur travail d'opposition, qui va dans tous les sens depuis la réélection de Pierre Bourque. «La résistance à une administration autocratique et antidémocratique a rarement été aussi faible», estiment-ils. Reste à voir maintenant si ce

sentiment d'urgence sera partagé. Une assemblée du conseil municipal est prévue lundi soir prochain.

Finances lavalloises

(Le Devoir) — Le conseil municipal de Laval a pris connaissance lundi dernier de l'état des recettes et des dépenses pour le deuxième trimestre de l'exercice budgétaire. Le rapport présenté par le directeur des finances et trésorier, André Bourgeois, démontre qu'au 30 avril dernier, les recettes étaient de 46 millions moins élevées que les prévisions. Cet écart s'explique notamment par le versement par le gouvernement du Québec de 14,8 millions en taxe de télécommunication, gaz et électricité. Du côté des dépenses, Laval n'a engagé ou dépensé que 246,4 millions comparativement aux 437,7 millions prévus. Ce tableau démontre donc pour l'instant une gestion des opérations courantes sans vague avec un surplus préliminaire de quelque 86 millions.

Un clone sur la colonne Nelson

(Le Devoir) — Après avoir voulu le démanteler il y a trois ans, l'administration Bourque entend maintenant refaire une beauté à la statue de l'amiral anglais Horatio Nelson. Ce sera un clone qui trônera sur la colonne Nelson de la place Jacques-Cartier à compter de l'automne prochain. Le dossier sera présenté lundi à l'assemblée du

conseil municipal de Montréal. Compte tenu des coûts de la réfection, seuls les travaux «strictement prioritaires» pour stabiliser le monument et assurer la sécurité publique seront effectués. La copie de la statue est déjà commencée. L'original sera déplacé au marché Bonsecours. Les travaux, qui débuteront en septembre, coûteront 100 000 \$, un montant partagé entre Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

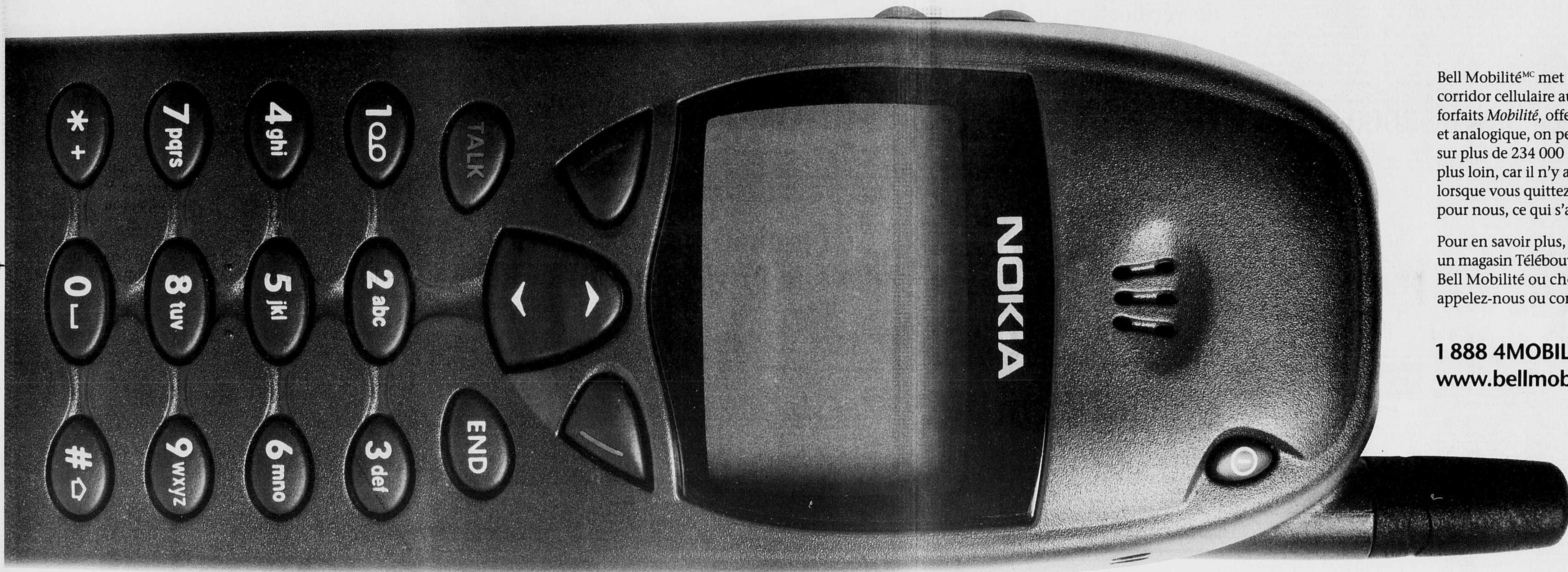
Le temps de réponse des pompiers

(Le Devoir) — L'Association des pompiers de Montréal a rendu publique hier une deuxième étude en moins de six mois concernant la vitesse de réponse pour la lutte contre les incendies. Le syndicat a payé au total 46 000 \$ à l'Institut national de la recherche scientifique pour analyser la force d'intervention du Service de prévention des incendies, qui en vient à la conclusion que «la Ville de Montréal n'a pas les moyens suffisants pour la lutte aux incendies», prônant du coup le renforcement des troupes sur le terrain. Quant à savoir s'il ne faudrait pas plutôt miser sur la prévention qui influe sur le nombre décroissant d'incendies à Montréal depuis plus de 30 ans, le vice-président du syndicat, Jean Henrichon, a déclaré: «Le discours de l'employeur, c'est augmenter la prévention et, effectivement, il y n'a eu ainsi des suppressions de postes.»

On en couvre



plus large.



Bell Mobilité^{MC} met à votre disposition le plus long corridor cellulaire au monde. Avec les nouveaux forfaits *Mobilité*, offerts en technologies numérique et analogique, on peut vous joindre facilement sur plus de 234 000 km². Vos minutes vous suivent plus loin, car il n'y a pas de double facturation lorsque vous quittez le réseau numérique. Voilà, pour nous, ce qui s'appelle avoir les idées larges.

Pour en savoir plus, passez chez Espace Bell^{MC}, à un magasin Téléboutique^{MC} Bell, chez un dépositaire Bell Mobilité ou chez l'un de nos détaillants; appelez-nous ou consultez notre site Web.

1 888 4MOBILE
www.bellmobilite.ca

Les nouveaux forfaits Mobilité

150 minutes	400 minutes	650 minutes	800 minutes	1500 minutes
29 \$ /mois	49 \$ /mois	79 \$ /mois	99 \$ /mois	159 \$ /mois

- Minutes utilisables en tout temps[†]
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance^{**}
- Facturation à la seconde^{***}
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus

†En vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. **Seulement au Canada. ***Avec les forfaits numériques. Téléphone non compris. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Détails en magasin. Téléboutique^{MC} Bell et Espace Bell^{MC} sont des marques de commerce de Bell Canada. MC Marque de commerce de Bell Canada, utilisée en vertu d'une licence.



LE DEVOIR
POLITIQUE

Protection de la culture devant l'Organisation mondiale du commerce

Le barrage de l'exception culturelle serait en train de craquer

Le barrage de l'exception culturelle, qui protège le domaine culturel dans les accords internationaux, est en train de se fissurer. Le gouvernement québécois propose de le remplacer par une convention qui devrait faire partie de l'ordre du jour des prochaines négociations à l'OMC.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, et la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, ont dévoilé, hier, la position du gouvernement sur la protection de la culture devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette position, qui prend la forme d'une déclaration, a reçu l'aval du ministre d'État à l'Économie et des Finances, Bernard Landry.

«L'exception culturelle est un barrage qui protège la culture, mais on considère que le barrage est déjà fissuré», a livré Mme Maltais. La ministre a donné l'exemple de l'audiovisuel que certains pays, dont les États-Unis, veulent inscrire à l'ordre du jour des prochaines discussions à l'OMC, qui auront lieu en novembre à Seattle. La ministre a égale-

ment évoqué l'informatique et la technologie de distribution de pièces musicales MP3 où «le barrage a déjà en partie cédé». Mais négocier une convention internationale sur la culture et visant la protection de la diversité culturelle pourrait prendre de cinq à dix ans. «Entre-temps, il faut continuer de soutenir l'exception culturelle», a prévenu Mme Beaudoin.

Le gouvernement québécois craint que le pouvoir des États de soutenir la création en matière de culture avec des subventions ou d'autres formes d'aide financière soit remis en cause. Ce sont les 40 millions en subventions que verse le Conseil des arts et des lettres, ce sont aussi les 100 millions en crédits d'impôt auxquels donnent droit les programmes de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), c'est même la majeure partie du budget de 400 millions du ministère de

la Culture qui sont menacés, ont dit les ministres. À cela s'ajoutent les quotas dans le domaine de la radio et de la télévision, a mentionné Mme Maltais.

«La menace vient de l'idée que la culture pourrait être un bien seulement, une marchandise» dont la circulation ne peut pas être entravée, a expliqué Mme Maltais. «Pour les Américains, il est clair qu'il n'y a pas de différence entre les bigoudis, les avions et les films», a renchéri Mme Beaudoin, qui dit craindre «le monolithisme culturel», «l'unidimensionnalité de la culture» prônés par les États-Unis.

La déclaration stipule qu'il est essentiel que soit reconnue, à l'échelle internationale, la capacité des États de soutenir et de promouvoir la culture, les œuvres culturelles nationales, tant à l'intérieur de leur frontière qu'à l'étranger. La culture doit faire l'objet d'un statut particulier à l'égard des accords internationaux de commerce, statut qui doit être balisé par des règles consignées dans une convention ou tout autre instrument international approprié. Enfin, la culture doit être inscrite à l'ordre du jour des prochaines négociations de l'OMC afin de définir un processus d'élaboration d'une telle convention. Jusqu'à la mise en vigueur

de cette dernière, l'exception culturelle doit continuer à s'appliquer.

Les deux ministres ont voulu présenter cette déclaration sur la diversité culturelle, hier, sous forme de motion à l'Assemblée nationale. Mais elles n'ont pas obtenu l'aval de l'opposition officielle, ont-elles soutenu. Pour les libéraux, c'est plutôt le leader du gouvernement Jacques Brassard qui a empêché qu'une motion sans préavis soit présentée. Souhaitons qu'en cette fin de session le gouvernement ait imposé le bâillon, ce qui n'est pas de nature à stimuler un esprit de collaboration chez les membres de l'opposition. Sur le fond, la députée de Sauvé, Line Beauchamp, a indiqué que le Parti libéral «n'avait aucun problème à appuyer la souveraineté culturelle et la diversité culturelle».

Si le gouvernement est si pressé à rendre publique sa position sur le traitement de la culture dans les négociations de l'OMC — avant même que le gouvernement canadien ou la France ne fassent connaître la leur —, c'est que «l'échéancier est serré», a dit Mme Maltais. «C'est en train de se jouer»: des négociations ont lieu présentement sur l'ordre du jour qui doit être arrêté dès septembre, a-t-elle mentionné.

Visite à Vienne



HERWIG PRAMMER REUTERS

LE PREMIER MINISTRE Jean Chrétien a profité de son séjour en Autriche pour rencontrer le célèbre chasseur de nazis Simon Wiesenthal à Vienne. Jean Chrétien est en visite officielle de trois jours en Autriche, après être allé en Irlande en début de semaine.

Il y aura un mécanisme de vérification de l'identité

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le projet de loi 1 du gouvernement Bouchard se dirigeait hier vers une adoption à l'unanimité, mais non sans avoir fait l'objet de quelques modifications. La plus récente concerne la création d'une table de vérification de l'identification des électeurs, qui devra régler les cas litigieux d'identification lors d'un prochain scrutin.

Une telle table sera située dans une salle attenante à tous les bureaux de scrutin lors des prochaines élections. Un président nommé par le Directeur des élections et deux autres membres provenant des formations politiques y siégeront afin de recevoir les cas litigieux d'identification d'électeurs. Ils pourront demander des preuves additionnelles aux électeurs qui ne possèdent pas de carte d'identification.

Cet amendement a été apporté, avec l'accord de l'opposition officielle, au projet de loi 1 sur l'iden-

tification de l'électeur, législation qui fait en sorte que les électeurs devront s'identifier lors des prochaines élections provinciales, municipales et scolaires au Québec. L'électeur devra présenter une carte d'identité — passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie — ou se présenter avec une personne pouvant l'identifier et possédant une telle carte.

La loi crée également la Commission permanente de révision de la liste électorale.

«La loi vient colmater beaucoup de brèches», affirme le ministre responsable Guy Chevrette.

Faisant référence à un reportage de Radio-Canada sur de nouvelles rumeurs de fraudes électorales dans la circonscription d'Argenteuil lors des dernières élections, M. Chevrette a ajouté: «Il y aura sans doute encore quelques fraudeurs, mais on leur rend [la fraude] de plus en plus difficile.»

Il compte présenter de nouvelles modifications à la loi électorale à l'automne.

Emploi Québec a reçu près de 3000 plaintes

Québec (PC) — Quelques 2700 plaintes ont été portées contre le ministère de l'Emploi relativement aux programmes de main-d'œuvre, a admis hier la ministre de l'Emploi, Diane Lemieux.

Mais entre-temps, 12 700 personnes sans travail se sont inscrites à des mesures pour améliorer leur employabilité, ce qui tend à démontrer que la situation s'améliore, a expliqué la ministre. Mme Lemieux a eu à répondre hier à l'Assemblée nationale de nombreuses inquiétudes soulevées par les députés de l'opposition libérale au sujet du fonctionnement de son ministère et des programmes de réinsertion au marché du travail.

Le député de Vaudreuil, Yvon Marcoux, a souligné que deux centres d'insertion en emploi vont

bientôt fermer leurs portes, l'un à Valleyfield et l'autre à La Pocatière. La députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, a noté pour sa part que les fonds que les entreprises doivent consacrer à la formation professionnelle, et qui équivalent à un pour cent des salaires payés, ne sont pas toujours reconnus et crédités par le fisc. Enfin, le député de Robert-Baldwin, Pierre Marsan, a réclamé la convocation d'une commission parlementaire pour entendre les doléances des chômeurs contre Emploi Québec.

La ministre Diane Lemieux admet que la mise en place d'un réseau d'aide à l'emploi a créé «des situations problématiques». Mais la situation est en train de se retabir, a-t-elle fait valoir: au 10 juin dernier,

des contrats de quelque 22 millions de dollars ont été renouvelés avec des entreprises d'insertion à l'emploi. De plus, uniquement en avril, le nombre de participants aux mesures d'employabilité a augmenté de 12 700. En conséquence, la réforme du régime d'Emploi Québec devrait être complétée d'ici deux ans, a soutenu Mme Lemieux. Elle a admis que 2700 dossiers avaient été acheminés au service des plaintes de son ministère. «Il y a des enseignements à tirer de ces plaintes et des mesures vont être mises en place pour y faire face», a-t-elle dit.

Par contre, Mme Lemieux s'est engagée à débattre avec le ministère du Revenu du problème des fonds consacrés à la formation professionnelle.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi. Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
AVIS DE DISSOLUTION

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102 (4)
AVIS est par la présente donné que la faillite de 9029-0289 QUÉBEC INC., ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 9001, 904, Montréal, Québec, H4N 3H5, est survenue le 10^e jour de juin 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 juin 1999 à 10 h 00 au bureau du syndic, 3420, rue Hochelaga, Montréal (QC).

Hydro Québec
APPELS DE SOUMISSIONS
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise: www.hydroquebec.com/soumissionnez

Avis public
Ville de Montréal
Service du greffe
Ordonnance
Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 2 juin 1999, a édicté l'ordonnance suivante: 543 Ordonnance relative à l'événement «Tournoi Pee-Wee Ste-Louise-de-Marillac»

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, Procédure Allagée, NO. 700-22-00289-985 BREF D'EXECUTION, PLOMBERIE DANIEL LALONDE INC., partie défenderesse -vs- CATHERINE ANDREADAKIS, Partie défenderesse. 29ième jour de juin 1999 à 10h00, au 5005, NOTRE-DAME, LAVAL, QC, district de LAVAL, seront vendus par l'autorité de justice, les biens et effets de CATHERINE ANDREADAKIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 chaîne stéréophonique Sony et acc., 1 télécopieur et acc., 1 téléviseur Philips 25" et acc., 1 clavier Yamaha, 1 vidéo BROWN, Philips. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Terrebonne, Gaissan Roy & Associés, HUISSIERS - (514) 471-8078, 955, boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, Procédure Allagée, NO. 500-22-02851-999 BREF D'EXECUTION, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ METROPOLITAIN, partie défenderesse -vs- ROSLYN BROWN, Partie défenderesse. Le 29ième jour de juin 1999 à 10h00, au 1455 Sherbrooke Ouest, App. 2202, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROSLYN BROWN, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble d'argenterie d'environ 40 morceaux, 2 chaises en cuir Tan, 1 table de salle à manger avec 10 chaises et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Terrebonne, Boisvert Lantôt Pouliot, HUISSIERS - (514) 471-8078, Mtl (514) 328-1122, 955 boul. Des Seigneurs, #21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102 (4)
AVIS est par la présente donné que la faillite de 9029-0289 QUÉBEC INC., ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 9001, 904, Montréal, Québec, H4N 3H5, est survenue le 10^e jour de juin 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 juin 1999 à 10 h 00 au bureau du syndic, 3420, rue Hochelaga, Montréal (QC). Daté à Montréal, ce 15^e jour de juin 1999. Pierre Laberge, c.a., CIP, Syndic Responsable de l'actif. Pierre Laberge & Associés Membre de PricewaterhouseCoopers inc. SYNDICS DE FAILLITES 3420, rue Hochelaga Montréal, Qc H1W 1H3 (514) 521-5188

Avis public
Ville de Montréal
Service du greffe
Ordonnances
Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 9 juin 1999, a édicté les ordonnances suivantes: 18 Ordonnance relative à l'événement «Nuit blanche sur tableau noir» Règlement concernant les trottoirs (47, modifié, a. 5b) 453 Ordonnance relative à l'événement «Défilé de la Fête Nationale du Québec» 454 Ordonnance relative à l'événement «Spectacle de la Fête Nationale du Québec» 455 Ordonnance relative à l'événement «Ouverture du complexe cinématographique Paramount dans l'ancien immeuble Simpson» 456 Ordonnance relative à l'événement «Musiciens du Belvédère» 457 Ordonnance relative à l'événement «Cours de danse en ligne» 458 Ordonnance relative à l'événement «Messes en plein air» 459 Ordonnance relative à l'événement «Course de l'Association des parapégiques» 460 Ordonnance relative à l'événement «St-Jean-Baptiste et Feux de joie» 461 Ordonnance relative à l'événement «Théâtre La Roulotte» 462 Ordonnance relative à l'événement «Spectacle de chorale» 463 Ordonnance relative à l'événement «Théâtre La Roulotte» 464 Ordonnance relative à l'événement «Journée canine» 465 Ordonnance relative à l'événement «Orchestre Métropolitain» 466 Ordonnance relative à l'événement «Variétés Campbell» 467 Ordonnance relative à l'événement «Championnat de kayak» 468 Ordonnance relative à l'événement «Cinéma plein-air» 469 Ordonnance relative à l'événement «Concerts du Vagabond» 470 Ordonnance relative à l'événement «Fête de la Police - Postes 47 et 48» 471 Ordonnance relative à l'événement «Fête de St-François-d'Assise» 472 Ordonnance relative à l'événement «Éco-ventes de garage - Fêtes du réemploi dans Ville-Marie» 473 Ordonnance relative à un événement tenu en marge du Grand Prix Air Canada 474 Ordonnance relative à l'événement «Fête de St-Antoine» 475 Ordonnance relative à l'événement «Lévee de fonds Fondation Rayon de Soleil» 476 Ordonnance relative à l'événement «Plateau de Sauters» 477 Ordonnance relative à l'événement «Présence autochtone» 478 Ordonnance relative à l'événement «50ième anniversaire des gens d'affaires Italo-Canadiens» 479 Ordonnance relative à l'événement «Lévee de fonds Société des Timbres de Pâques» 480 Ordonnance relative à l'événement «Festival de l'expression de rue» Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20) 544 Ordonnance relative à l'événement «Défilé de la Fête Nationale du Québec» 545 Ordonnance relative à l'événement «Spectacle de la Fête Nationale du Québec» 546 Ordonnance relative à l'événement «Événement de ciné-conférence» 547 Ordonnance relative à l'événement «Événement de danse moderne»

548 Ordonnance relative à l'événement «Événement de danse» 549 Ordonnance relative à l'événement «4 soirées de spectacles de musiques et traditions» 550 Ordonnance relative à l'événement «2 concerts de musique de chambre» 551 Ordonnance relative à l'événement «4 soirées de musique et de cinéma» 552 Ordonnance relative à l'événement «Shakespeare in the park» 553 Ordonnance relative à l'événement «Les Sortilèges danse folklorique» 554 Ordonnance relative à l'événement «Margie Gillis danse contemporaine» 555 Ordonnance relative à l'événement «3 soirées de musique» 556 Ordonnance relative à l'événement «Cirqu'art multi-disciplinaire» 557 Ordonnance relative à l'événement «Foire gastronomique du Carrefour du Plateau Mont-Royal» 558 Ordonnance relative à l'événement «St-Jean-Baptiste et Feux de joie» 559 Ordonnance relative à l'événement «St-Jean-Baptiste» 560 Ordonnance relative à l'événement «Orchestre Métropolitain» 561 Ordonnance relative à l'événement «Variétés Campbell» 562 Ordonnance relative à l'événement «Concerts du Vagabond» 563 Ordonnance relative à l'événement «Championnat de kayak» 564 Ordonnance relative à l'événement «Éco-ventes de garage - Fêtes du réemploi dans Ville-Marie» 565 Ordonnance relative à un événement tenu en marge du Grand Prix Air Canada 566 Ordonnance relative à l'événement «Fête de St-Antoine» 567 Ordonnance relative à l'événement «Lévee de fonds Fondation Rayon de Soleil» 568 Ordonnance relative à l'événement «Plateau de Sauters» 569 Ordonnance relative à l'événement «Présence autochtone» 570 Ordonnance relative à l'événement «Bazar - Carrefour Jeunesse» 571 Ordonnance relative à l'événement «50ième anniversaire des gens d'affaires Italo-Canadiens» 572 Ordonnance relative à l'événement «Lévee de fonds Société des Timbres de Pâques» 573 Ordonnance relative à l'événement «Fête de la Police - Postes 47 et 48» Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8) 98 Ordonnance relative à l'événement «St-Jean-Baptiste et Feux de joie» Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., chapitre U-1, a. 553) Montréal, le 17 juin 1999 Le greffier, M^r Léon Laberge

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, Procédure Allagée, NO. 700-22-00289-985 BREF D'EXECUTION, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ METROPOLITAIN, partie défenderesse -vs- ROSLYN BROWN, Partie défenderesse. Le 29ième jour de juin 1999 à 10h00, au 1455 Sherbrooke Ouest, App. 2202, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROSLYN BROWN, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble d'argenterie d'environ 40 morceaux, 2 chaises en cuir Tan, 1 table de salle à manger avec 10 chaises et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Terrebonne, Boisvert Lantôt Pouliot, HUISSIERS - (514) 471-8078, Mtl (514) 328-1122, 955 boul. Des Seigneurs, #21, Terrebonne, Qc. J6W 3W5

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
Dans l'affaire de la faillite de: LA TERRASSE DES 103 ÎLES (1998) S.E.C. ayant sa place d'affaires au 1717, Chemin du Canal du Moine à Ste-Anne-de-Sorel, Qc J3P 5N3. Avis est par la présente donné que LA TERRASSE DES 103 ÎLES (1998) S.E.C. a fait cession de ses biens le 10 juin 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 juin 1999, à 15 h 00, au bureau du syndic, 1050 boul. Casavant Ouest, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. Daté de St-Hyacinthe, ce 14^e jour de juin 1999. RAYMOND CHABOT INC. Syndic Louis Langervin, CA, CIP Responsable de l'actif 1050, boul. Casavant Ouest Bureau 2001 St-Hyacinthe (QC) J2S 8B9 Tél.: (450) 774-4300 (Mtl) (450) 467-6092

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Al Gore officiellement candidat

Carthage (AFP) — Le vice-président américain Al Gore a annoncé officiellement sa candidature à l'élection présidentielle de l'an 2000, hier, dans sa ville natale de Carthage, dans le Tennessee. «*Aujourd'hui, j'annonce que je suis candidat à la présidence des États-Unis*», a déclaré Al Gore, qui a lancé sa campagne sous le signe des valeurs familiales. «*Je vous demande votre aide pour renforcer la vie familiale en Amérique et je vous fais cette promesse: si vous me confiez la présidence, j'emploierai son autorité, ses ressources et son leadership moral à me battre pour les familles américaines*», a-t-il déclaré. Le principal adversaire d'Al Gore, 51 ans, est le gouverneur républicain du Texas, George Bush Jr., 52 ans, fils de l'ancien président et favori des sondages pour l'élection présidentielle. George Bush est entré en campagne samedi dans l'Iowa. Une dizaine d'autres personnalités ont aussi annoncé leur candidature à l'investiture du Parti républicain, comme l'ancien secrétaire américain à l'Éducation, Lamar Alexander, mais se situent bien derrière George Bush dans les sondages. L'ancien sénateur démocrate du New Jersey, Bill Bradley, a aussi annoncé qu'il était candidat à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection de l'an 2000.

Attentats antiméricains: nouvelles inculpations

New York (AFP) — Deux nouvelles inculpations ont été prononcées dans le cadre de l'enquête sur les attentats commis contre les ambassades américaines à Nairobi (Kenya) et Dar es-Salaam (Tanzanie), a indiqué hier le procureur de New York. Les chefs d'accusation déjà retenus contre Oussama ben Laden, présenté comme le cerveau de ces attentats commis en août 1998, et 12 autres inculpés ont été requalifiés pour tenir compte de nouveaux éléments apparus pendant l'enquête. Les deux nouveaux inculpés sont Ayman al-Zawahiri et Khaled al-Fawwaz. Ayman al-Zawahiri, présenté comme le chef présumé de l'organisation al-Jihad en Égypte, a été inculpé pour avoir tenté de tuer des citoyens américains hors des États-Unis et pour les attentats de Nairobi et Dar es-Salaam, qui ont fait plus de 200 morts et 4000 blessés. Selon le procureur, «*Al-Zawahiri dirigeait l'organisation al-Jihad en Égypte, dont de nombreux membres dirigeants ont adhéré à l'organisation terroriste al-Qaeda*», dirigée par ben Laden. Le deuxième nouvel inculpé, Khaled al-Fawwaz, est accusé d'avoir conspiré pour tuer des citoyens américains à l'étranger. Établi à Nairobi en 1993, il a travaillé avec un lieutenant de ben Laden avant de créer en 1994 un bureau d'information à Londres pour publier les communiqués de l'organisation d'Oussama ben Laden et fournir une couverture pour les activités d'al-Qaeda. Les États-Unis ont demandé l'extradition de Khaled al-Fawwaz, actuellement détenu en Grande-Bretagne. Sur les 15 inculpés, cinq sont actuellement détenus aux États-Unis.

La guérilla colombienne a libéré 33 de ses otages

Bogotá (AFP) — La guérilla guévariste colombienne a libéré mardi 33 des plus de cent otages civils qu'elle avait enlevés en pleine messe le 30 mai dernier dans une église de Cali, selon les autorités locales. L'Armée de libération nationale (ELN), deuxième mouvement de guérilla du pays après les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communistes), avait encerclé, dans une église d'un beau quartier de Cali, toute l'assemblée de fidèles. Les séquestrés libérés, dont 18 femmes et trois enfants, ont été remis à des envoyés spéciaux de la Croix-Rouge internationale, dans un sentier de montagne, à quelques heures de marche de Cali, à 500 kilomètres au sud-ouest de Bogotá. Il s'agit d'un «*long et cynique chantage*» de l'ELN, selon un sénateur qui a requis l'anonymat. Après les 33 libérations annoncées mardi, il reste encore plusieurs dizaines gardés dans la montagne, dont trois étrangers. L'ELN détient également 24 autres otages, passagers d'un avion de ligne détourné le 12 avril dernier pour démontrer, selon un communiqué de la guérilla, «*qu'on peut frapper où et quand on veut*».

Vers une suspension de l'embargo contre l'Irak

Washington (AFP) — Les États-Unis se sont ralliés hier à l'idée britannique, émise la veille, d'une suspension de l'embargo pétrolier contre l'Irak. Ils veulent ainsi créer un consensus parmi les cinq membres du Conseil de sécurité de l'ONU. La Russie, la France et la Chine ont leur propre projet de résolution qui recommande une suspension des sanctions liée à la mise en place effective d'un strict contrôle de l'arsenal irakien. L'ambassadeur américain Peter Burchfield a déclaré que les États-Unis «*pouvaient soutenir*» le projet de résolution britannique et néerlandais d'une suspension de l'embargo contre l'Irak assortie de sévères conditions. Le projet prévoit que les sanctions seraient suspendues par période de 120 jours renouvelables si l'Irak peut prouver qu'il ne possède plus d'armes de destruction massive après avoir accompli «*des tâches clés du désarmement*». Seules les exportations seraient libres, un contrôle financier strict de l'ONU étant maintenu sur les importations irakiennes. Pour l'ambassadeur russe Sergueï Lavrov, le projet est «*un très grand pas en arrière*». Il n'évoque qu'une éventuelle suspension de l'embargo pétrolier alors que la résolution (687 de 1991) stipule une levée des sanctions quand l'Irak aura achevé son désarmement. Pendant ce temps, les frappes aériennes américano-britanniques continuent. Selon des sources irakiennes, elles auraient fait un blessé civil hier.

Bakou lance un appel à l'OTAN

Bakou (AFP) — Le ministre azerbaïdjanais de la Défense, Safar Abiyev, a appelé à une intervention «*pacifique*» de l'OTAN dans le conflit du Nagorny-Karabakh, ont indiqué hier des sources ministérielles. «*Le 14 juin, les forces armées ont tenté à trois reprises d'attaquer nos positions*», a affirmé M. Abiyev au cours d'une réunion avec l'ambassadeur d'Italie, Alessandro Fallavollita. «*Cela démontre une nouvelle fois les difficultés de la situation intérieure en Arménie*», a-t-il ajouté. «*Nous souhaiterions que l'OTAN s'engage rapidement à régler pacifiquement le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan*», a-t-il poursuivi, sans préciser de quelle nature pourrait être cet engagement de l'OTAN. Lundi, un porte-parole du ministère de la Défense azerbaïdjanais avait affirmé que 300 soldats arméniens avaient attaqué des positions azerbaïdjanaises dans la région de Terter, à 300 kilomètres à l'ouest de Bakou. Selon l'Azerbaïdjan, c'est la première fois depuis la signature du cessez-le-feu en mai 1994 que l'Arménie a lancé une attaque avec un nombre aussi important de soldats. Une guerre a opposé pendant six ans l'Azerbaïdjan à l'Arménie à propos du Nagorny-Karabakh, un territoire peuplé en majorité d'Arméniens et qui était administré par l'Azerbaïdjan avant ce conflit.

Séisme au Mexique: le bilan s'alourdit

La désolation s'empare de San Mateo

Des centaines de soldats travaillent pour déblayer les rues

ANDRÉ BIRUKOFF
AGENCE FRANCE-PRESSE

San Mateo — «*J'ai tout perdu. Il ne me reste plus rien*», déclare, encore en état de choc, Pedro Geronimo, qui vient de perdre son épouse dans le puissant tremblement de terre qui a secoué mardi le centre du Mexique, faisant 25 morts, selon un bilan officiel encore provisoire.

Les yeux rougis d'avoir trop pleuré, Pedro Geronimo, 50 ans, contemple ce qu'il reste de sa maison: un enchevêtrement de poutres et de blocs de terre.

Quelques pans de mur encore debout menacent à chaque instant de s'écrouler. Le corps de son épouse, enveloppé de draps, repose dans une maison voisine.

La désolation s'est emparée du village de San Mateo à une trentaine de kilomètres de Puebla (100 kilomètres à l'est de Mexico), région la plus touchée par le tremblement de terre d'une intensité de 6,7 sur l'échelle Richter. Vingt personnes ont été tuées dans cet Etat, selon les derniers chiffres publiés par les autorités.

A San Mateo, village de 3800 habitants, trois personnes ont été tuées, trois gravement blessés, et quelque 350 sont désormais sans abri, réparties dans deux écoles qui servent de refuges.

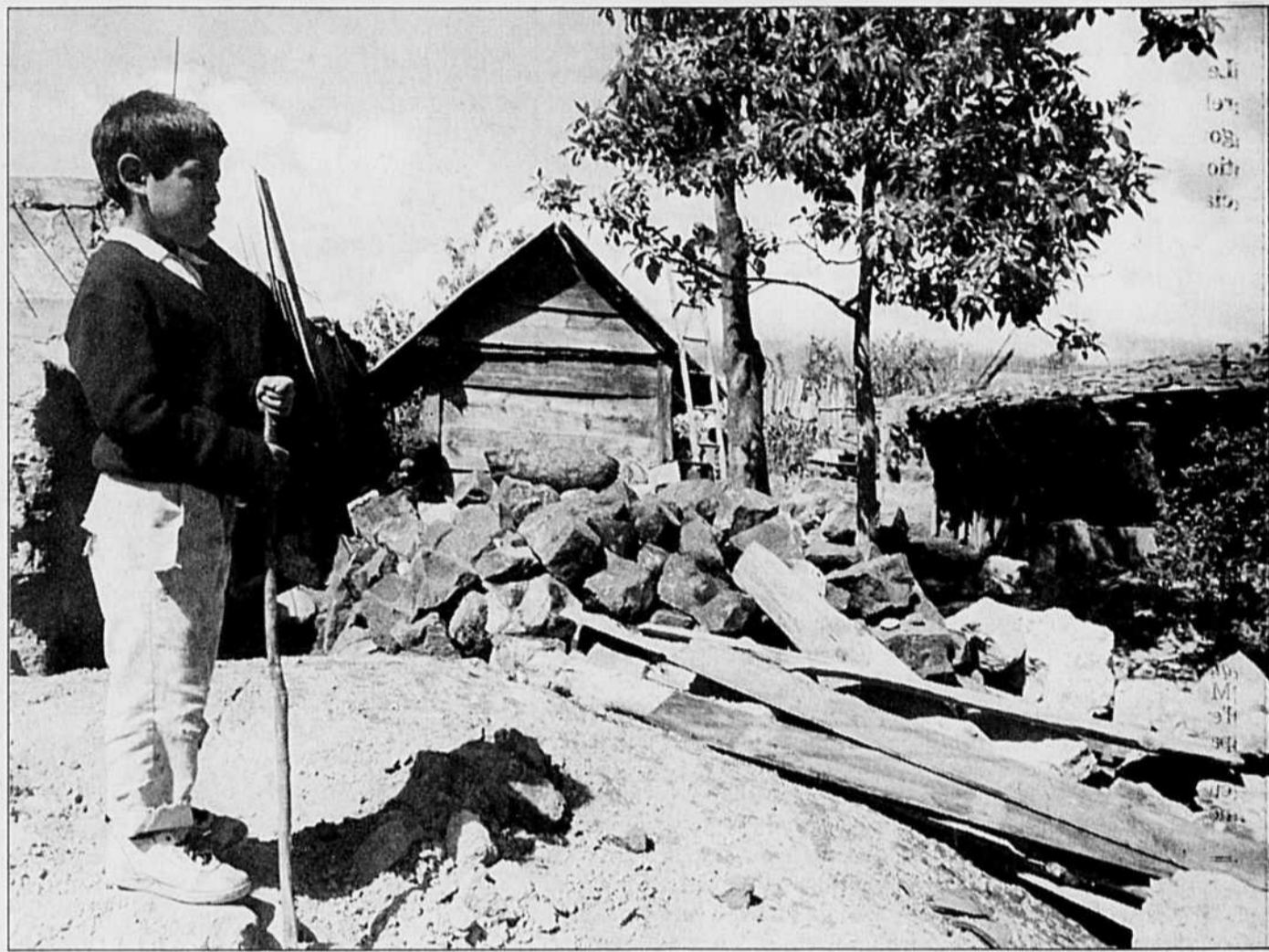
«*J'ai cru avoir la nausée. Je me suis appuyée à la porte et j'ai vu tous les murs de ma maison s'écrouler lentement*», raconte Silvestra Sandoval, 44 ans.

A San Mateo, comme souvent lors des catastrophes naturelles, les plus pauvres ont été les principales victimes. Leurs maisons de torchis se sont effondrées, faisant disparaître en un instant tous leurs biens. Quelque 70 demeures ne sont plus désormais qu'un amas de gravats.

Le village a été visité d'urgence dès mardi soir par le président Ernesto Zedillo qui a interrompu précipitamment ses activités pour venir rassurer les populations et superviser les premiers secours.

La visite du chef de l'Etat a eu pour conséquence d'accélérer l'aide au gouvernement.

Dès le lever du jour, quelque 500 soldats travaillaient d'arrache-pied pour déblayer les rues tandis que de lourds bulldozers dégageaient les routes menant au village.



DANIEL AGUILAR REUTERS

Comme souvent lors des catastrophes naturelles, les plus pauvres ont été les principales victimes.

«*Nous allons mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire revivre San Mateo*», a déclaré Alberto Gandara, fonctionnaire aux Affaires sociales. «*L'électricité n'a pas été encore entièrement rétablie et trois routes doivent encore être dégagées*», a-t-il précisé.

Puebla et sa région, dominée par l'imposant volcan Popocatepetl qui, régulièrement, effraie la population par ses puissants jets de fumée, ont été sévèrement touchés par

le séisme qui s'est produit hier à 15h45 locales et a duré environ deux minutes.

A Puebla, la panique a été telle que de nombreux habitants se sont rués vers les parcs de la ville tandis que plusieurs sont tombés à genoux pour prier.

A la suite du séisme, environ 40 % des édifices du centre historique de la ville — patrimoine de l'humanité — ont été endommagés à des degrés divers.

Une trentaine de personnes bloquées

dans une mine près de Puebla ont toutefois pu être dégagées, de même que 17 personnes bloquées dans des décombres de la mairie de la ville.

A Mexico, même si le séisme n'a pas fait de dégâts importants, la panique a été d'autant plus forte que la plupart des habitants de la capitale ont encore en mémoire le terrible tremblement de terre de 1985, d'une intensité de 8,1 sur l'échelle Richter et qui avait fait au moins 4200 morts.

Mbeki, héritier de l'impossible succession de Mandela

Le nouveau président sud-africain demeure, en bien des points, une énigme

Élu le 2 juin dernier, Thabo Mbeki est officiellement devenu hier le deuxième président sud-africain de l'ère post-apartheid lors d'une passation de pouvoirs avec son prédécesseur Nelson Mandela. Ce transfert, marqué par une émouvante cérémonie à Pretoria, était le premier jamais effectué en Afrique du Sud entre deux présidents démocratiquement élus. Le chef de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, le dirigeant libyen Moammar Khadafi et la ministre américaine de la Justice, Janet Reno, faisaient partie des personnalités étrangères présentes à l'investiture.

BRENDAN BOYLE
REUTERS

Johannesburg — Le nouveau président sud-africain Thabo Mbeki a devant lui l'impossible tâche d'approfondir le vaste héritage politique de son prédécesseur, Nelson Mandela, passé du rang de bagnard à celui de «*sage de l'Afrique*».

Agé de 56 ans, Mbeki a été formé très jeune par le Congrès national africain (ANC, au pouvoir) pour devenir le deuxième président noir de la nouvelle Afrique du Sud.

«*Je suis tombé tout petit dans la marmitte de la lutte [anti-apartheid]*», confiait-il dans un récent entretien.

Aujourd'hui, en tant que président de l'ANC et dauphin de Mandela, il aura pour mission de conforter la réconciliation entre la minorité blanche et la majorité noire et de concrétiser les ambitieuses promesses de son illustre aîné en matière d'égalité économique et de justice sociale.

«*Nous nous efforçons d'accélérer le processus permettant aux Noirs de combler le retard vis-à-vis des Blancs sans compromettre l'objectif de réconciliation et d'unité nationales*», expliquait Mbeki en mars devant le Parlement sortant.

Dévoiant par la suite à Soweto la plateforme de l'ANC aux élections législatives du 2 juin et son slogan «*Luttez ensemble pour le changement*», le n° 2 de Mandela a souligné la nécessité d'accélérer le rythme des réformes.

Jaloux de son intimité

«*Le principal défi que nous avons à relever dans les cinq années à venir consistera à profiter de notre expérience acquise, de la politique suivie et des institutions démocratiques mises en place pour créer des changements encore plus importants que ceux induits lors des cinq premières années de gouvernement démocratiques*», a-t-il dit.

Pour les économistes, les compétences théoriques certaines du dau-

phin de Mandela en matière économique et son attachement à la discipline devraient permettre à l'Afrique du Sud de rester dans le peloton de tête des marchés émergents de la planète.

Mais certains s'interrogent sur l'imperméabilité apparente de l'homme à toute critique venant des médias comme de l'ANC.

«*La menace que pourrait faire peser le régime Mbeki est celle d'une confusion entre l'Etat et le parti au pouvoir, qui réduirait la Constitution et l'Etat de droit à de simples ornements de façade*», prévient l'éditorialiste de l'hebdomadaire de gauche *Mail and Guardian*.

Contrairement à Mandela, Mbeki n'accorde que de rares entretiens et rejette toute enquête ou intrusion sur sa vie privée, ce qui alimente toutes sortes de spéculations sur la personnalité et les ambitions de cet homme secret, très jaloux de son intimité.

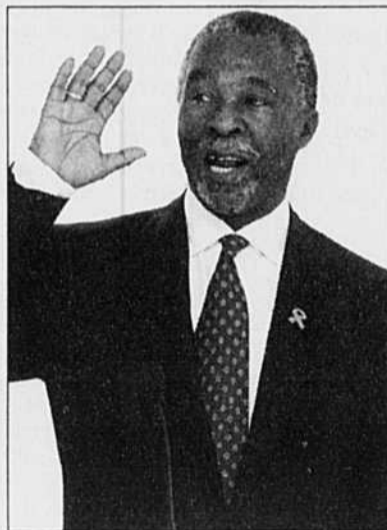
Il voit le jour le 18 juin 1942 à Idutywa, dans le Transkei. Son père, Govan, est un communiste dogmatique membre fondateur de l'ANC, qui passera plus de 20 ans en prison avec un certain Nelson Mandela.

Sa mère se souvient que dès son plus jeune âge, Thabo préférait la compagnie des livres à celle de ses petits camarades de classe ou de brousse. A dix ans, le futur président de l'Afrique du Sud faisait déjà office d'écrivain public dans son village.

Fin manœuvrier

A 14 ans, Mbeki adhère aux jeunes de l'ANC (alors interdit) qui, cinq ans plus tard, l'exfiltrait du pays pour lui permettre de faire des études très poussées à l'étranger en vue d'une future carrière politique.

Diplômé en économie de l'université anglaise du Sussex, il suit une formation militaire à l'institut Lénine de Moscou à l'époque où l'URSS est l'un des plus importants soutiens de la cause anti-apartheid.

Thabo Mbeki
REUTERS

Au sein de l'ANC, où il gravit tous les échelons, cet homme aux capacités intellectuelles reconnues par tous reste plus un théoricien de la résistance qu'un logisticien.

Dans la vie privée, Mbeki devra surmonter de nombreuses épreuves — le long emprisonnement de son père et la disparition, probablement fatale, de son propre fils et de son propre frère. En 1974, il épouse Zanele Dlamini, militante anti-apartheid qui reste dans l'ombre. Le couple est resté sans enfant.

La fortune politique de Mbeki date des années 1970, lorsqu'il sert à Londres en qualité de secrétaire d'Oliver Tambo, le vieux président en exil de l'ANC. Il devient ensuite le patron des services d'information et de propagande de cette organisation. Il représente l'ANC en Zambie et au Nigeria.

Lorsque l'ANC accède au pouvoir, Mbeki use de ses immenses qualités de manœuvrier pour écarter de la course à la succession Cyril Ramaphosa, le tout-puissant patron de la centrale syndicale noire. Il est nommé vice-président derrière Mandela et devient ainsi son héritier présumé.

Ses longues années en exil passées dans les coulisses des Nations unies et les capitales occidentales font de lui, malgré sa réputation de technocrate guindé, un homme très urbain. Pour l'anecdote, on lui connaît un faible pour les costumes bien coupés, la pipe et un verre de whisky de malt.

Mais l'homme demeure, en bien des points, une énigme.

Obasanjo donne un coup de balai

Le président nigérian ordonne une enquête sur les crimes des militaires

AGENCE FRANCE-PRESSE

Abuja — Trois semaines après son entrée en fonction, le président Olusegun Obasanjo a donné un vigoureux coup de balai dans l'administration nigérienne par une série de mesures destinées à marquer clairement le retour des civils au pouvoir après plus de 15 ans de régime militaire.

L'une des premières décisions du général à la retraite Obasanjo, 62 ans, a été de démettre quelque 150 hauts gradés de leurs fonctions au sein de l'armée et de l'administration. Il a annoncé une enquête sur les violations des droits de l'homme commises par les militaires et la suspension de tous les contrats, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, qu'ils ont récemment passés, notamment dans le secteur pétrolier.

Le président Obasanjo s'est également attaqué au service des douanes, connus pour leur corruption, et à la compagnie nationale d'électricité, connue pour son incompétence, en démettant plusieurs de leurs responsables.

Une équipe va également être chargée d'étudier les centaines de projets financés par les militaires et jamais achevés.

La purge au sein de la hiérarchie militaire, trois jours après son entrée en fonction, le 29 mai, est la plus spectaculaire des mesures prises jusqu'ici.

«*Les mesures qu'il a prises jusqu'ici démontrent qu'il est sur la bonne voie, mais il a encore beaucoup à faire s'il veut parfaire le ménage et remettre sur pied les institutions du pays*», estime le D^r Beko Ransome-Kuti, président de Campaign pour la démocratie (CD), un collectif de mouvements pro-démocratiques et de défense des droits de l'homme qui prit la tête des premières manifestations contre les militaires.

Parmi les militaires limogés figure le général Patrick Aziza, qui présida le tribunal militaire qui condamna en 1995 le général Obasanjo et 43 autres civils et militaires à de lourdes peines de prison pour leur implication présumée dans un complot contre le régime militaire.

Deux anciens commandants nigériens de la force de paix ouest-africaine (ECOMOG) ont été affectés par cette purge.

Aux postes clés, le président Obasanjo a promu des militaires de carrière, qui ne se sont pas mêlés de la vie politique du pays. Le vice-amiral Ibrahim Ogohi a été nommé chef de l'état-major général, et le général Victor Malu, chef de l'état-major de l'armée de terre.

Le nouveau commandement a été chargé de restructurer et de professionnaliser l'armée, qui a perdu depuis 1966 toute crédibilité en organisant six coups d'Etat et en gaspillant les ressources du pays en 28 ans de pouvoir.

L'enquête sur les violations des droits de l'homme portera sur la période à partir de 1984, date du renversement du régime civil qu'Obasanjo avait fait élire en quittant le pouvoir en 1979. Les militaires qui avaient alors saisi le pouvoir ne l'ont finalement rendu qu'en mai.

Le président Obasanjo a en plus annoncé une série d'enquêtes et suspendu durant trois mois pour examen tous les contrats signés depuis le 1^{er} janvier par l'ancien gouvernement.

Le nouveau commandement a été chargé de restructurer et de professionnaliser l'armée.

É D I T O R I A L

Le sort du libraire

Comment aider les libraires à faire face à la concurrence? Un rapport décevant vient d'être publié. La balle est dans le camp de la ministre de la Culture. Il reste que le principal problème du livre au Québec réside avant tout dans la demande. Il faut faire aimer les livres.

Le milieu du livre au Québec est une famille divisée, aux intérêts multiples. Il aurait été étonnant que le rapport du Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies fasse l'unanimité. L'arbitrage des positions divergentes reviendra à la ministre de la Culture. Beau défi pour Agnès Maltais, qui n'a guère été mise à l'épreuve depuis qu'elle occupe cette fonction. Saura-t-elle le relever?

Le rapport peut paraître décevant à certains égards car pour une bonne part, il se contente de cautionner, par exemple, les mesures déjà adoptées par Québec tout en recommandant au gouvernement de rendre permanents des programmes d'aide à la modernisation, la consolidation ou l'informatisation des librairies prévus pour trois ans à peine.

Le rejet des formules de prix unique et de prix plancher proposées par certains est dicté essentiellement par l'absence de consensus au sein de l'industrie. On savait bien, avant la mise en place du groupe présidé par Pierre Lespérance, que le sujet ne susciterait jamais une recommandation unanime.

Par contre, les études faites par le comité confirment que le prix unique n'est pas une panacée. En Europe, la fixation des prix n'a pas empêché le développement de méga-librairies ou l'étalement des ventes dans les grandes surfaces.

Le prix unique n'empêche pas forcément les grandes surfaces de tirer un avantage de leur situation. Et cet avantage tient souvent à d'autres facteurs que le prix. Les habitudes de consommation des gens ont changé. Et beaucoup de consommateurs préfèrent acheter le dernier best-seller au même endroit qu'ils font l'épicerie.

On peut aussi se demander comment garantir l'efficacité d'un mécanisme de fixation des prix quand le commerce des livres se généralise sur Internet au mépris de ces réglementations nationales.

Par contre, d'autres mécanismes reliés à la réglementation des remises faites aux commerçants par les éditeurs restent à explorer. Il faut déplorer que le groupe de travail ne soit pas plus éclairant à ce sujet.

Le groupe de travail préconise la conclusion d'«accords interprofessionnels» à ce sujet. Mais la méfiance entre les acteurs de l'industrie est telle que le volontarisme ne suffirait pas. De toute façon, de tels accords ne lieraient nullement les Club Price et Zellers de ce monde, dont les ventes alléchantes pour les éditeurs et les distributeurs auraient tôt fait, à cause de la logique économique, de venir à bout des bonnes volontés.

Le sort des libraires peut certes nous inquiéter. Il reste que l'adoption, en 1979, de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (loi 51) a permis le déploiement et assuré la survie d'un réseau de quelque 200 librairies agréées dans toutes les régions du Québec, notamment en obligeant les institutions gouvernementales à faire leurs achats de livres par l'entremise de ce réseau au prix du marché. La loi 51 est déjà une forme de réglementation qui peut certes être améliorée.

Au-delà de l'intervention de l'État, le développement des librairies tient certainement dans leur adaptation aux goûts des consommateurs en diversifiant leurs activités et les produits disponibles, en augmentant leurs activités d'animation comme le font déjà les librairies les plus dynamiques.

Il passe aussi par le regroupement de leurs forces dans des associations de services ou des groupes d'achat en commun, comme l'ont fait dans d'autres domaines les pharmaciens, les quincailliers et les fruitiers pour faire face à la concurrence des grandes surfaces.

Mais il faut bien se rendre compte aussi que les problèmes du livre au Québec ne sont pas tant des problèmes industriels que des problèmes d'habitudes de lecture. Les Québécois achètent à peine trois livres par an en moyenne. Un adulte sur cinq ne sait pas lire. Et on pourrait multiplier les chiffres pour rappeler que le principal effort de l'État devrait résider, dès le jeune âge, dans le développement du goût de la lecture. Un effort certes accru depuis quelques années mais qui demeure nettement insuffisant.

mvenne@ledevoir.ca

Course à la légitimité

Lueur d'espoir en Algérie? L'énergie déployée par le nouveau président Abdelaziz Bouteflika depuis son élection en avril dernier, dans des conditions douteuses, a produit des résultats qui donnent au moins l'impression que le chef de l'État pourrait réussir à calmer une crise maculée depuis 1992 du sang de 100 000 morts: ces deux dernières semaines, dans l'ordre, l'Armée islamique du salut (AIS) a fait ses adieux «définitifs» aux armes; le chef historique du Front islamique du salut, Abassi Madani, s'est rallié à la politique de réconciliation nationale menée par le président; et M. Bouteflika a promis de déposer au Parlement un projet de loi d'amnistie pour les combattants islamistes afin que ceux qui «ont été dans la tourmente du terrorisme» [re]prennent leur place dans la société.

Difficile toutefois de dire si les ponts que s'emploie à jeter M. Bouteflika en direction du FIS et de l'AIS traduisent une volonté réelle de réconciliation nationale susceptible de donner lieu à une paix qui soit politique avant d'être militaire.

Indéniablement, l'offensive du président vise à rétablir sa balance de légitimité, auprès des Algériens comme face aux opinions internationales. Candidat «militairement correct» soutenu par l'establishment, M. Bouteflika s'est retrouvé seul en lice aux élections présidentielles d'avril après que les six candidats de l'opposition se furent retirés du scrutin en criant à la fraude massive. Faux départ pour un président qui avait en campagne fait du retour à la paix civile sa priorité. Il lui faut maintenant gouverner en se protégeant contre l'apparence, très forte, qu'il n'est en fait que l'homme lige des généraux.

Certainement aussi le nouveau président cherche-t-il à projeter vers l'extérieur l'image la plus pacifiante possible, alors qu'Alger accueillera à la mi-juillet le 35^e sommet de l'Organisation de l'unité africaine où, ironiquement, la discussion portera en bonne partie sur la douzaine de conflits qui agitent actuellement l'Afrique.

Avancées de surface, donc? Il est tentant de le penser dans la mesure aussi où l'AIS avait de facto déjà fait ses adieux aux armes depuis deux ans en décrétant un «cessez-le-feu unilatéral» et en acceptant de collaborer avec l'armée contre les GIA. Dans la mesure où, précisément, le «plan de paix» de M. Bouteflika ne semble pas concerner ces autres groupes armés, pourtant largement responsables des violences qui ont fait des milliers de morts depuis la trêve de 1997. Dans la mesure enfin où ce plan ne prévoit absolument pas la réintégration du FIS, gagnant annoncé des législatives de 92 annulées par l'armée, dans la vie politique algérienne.

La paix en Algérie passe pourtant par un processus d'inclusion politique. Chassant cette perspective, M. Bouteflika perpétue la réalité d'une «démocratie à parti unique» tenue en laisse par l'armée.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Michel Venne



L E T T R E S

Bell voix anonymes

L'annonce, il y a peu de temps, de la vente du service des téléphonistes de Bell à une société américaine m'a rappelé un texte de Marcel Proust. Entre sa voix et les voix lointaines de ses amis et amies s'interposait, à son époque, la voix des demoiselles du téléphone. Elles mettaient les usagers en communication les uns avec les autres. Proust sut les transformer complètement. Elles n'étaient plus les modestes demoiselles du téléphone qui l'avaient mis en communication entre Fontainebleau et Paris.

C'étaient de puissantes prêtresses, de grandioses médiatrices qui veillaient sur nos rapports avec les ténébreux, la distance, le mystère, la mort, l'invisible. Comme toutes les divinités, elles offraient un visage ambigu, doux et cruel. Elles étaient les vierges vigilantes, les anges gardiens, les toutes-puissantes, les danaïdes de l'invisible, les furies jalouses, les servantes courroucées du mystère, les divinités implacables, les filles de la nuit, les messagères de la parole, les déesses sans visage, les gardiennes capricieuses.

Si Marcel Proust, peut-être le plus grand écrivain du vingtième siècle, nous revenait, je ne sais pas ce qu'il aurait à dire de la téléphoniste d'aujourd'hui. Celle qui est devenue simple voix anonyme, souvent mécanique. Ou encore une marchandise qu'on échange et qu'on vend. Peut-être dirait-il que c'est là un signe de notre destin à tous et à toutes?

Pierre-Paul Roy
Laval, 4 juin 1999

Les préjugés de l'histoire

Je trouve décevants les débats d'idées qui ne portent pas sur les mêmes idées. Dans l'édition des 29-30 mai dernier, MM. Dawson et Tremblay s'interrogent sur la nature de la preuve historique quand elle est au service du droit (réclamations autochtones, recours collectifs pour torts passés). Ils cautionnent les chercheurs de l'histoire car «une lecture

re trop rapide risque de conduire vers le sens souhaité». Ainsi, grâce à un tel processus, on risque de vouloir réparer tous les préjugés de l'histoire.

Le 19 juin, MM. Fyson et Fecteau s'en prennent au contextualisme historique de leurs confrères. Ils dénoncent une analyse hermétique de périodes historiques en soulignant qu'une telle approche équivaut à abdiquer «le pouvoir de penser et le devoir de juger».

Je comprends qu'il existe au sein du milieu historique un débat sur l'approche contextualiste. Ce débat est fondamental quant aux répercussions sur la société. Mais Dawson et Tremblay ont soulevé les conséquences pour le droit, tandis que Fyson et Fecteau s'en sont tenus à la question de la méthodologie. En quoi a-t-on fait avancer le débat sur la répercussion légale des diverses approches historiques?

«Il est impossible pour quiconque d'approcher le passé sans le bagage de ses valeurs personnelles.» Soit. Nous avons une position éthique face au passé. Soit. On apprend de notre passé, etc., etc. Soit. En quoi cela justifie-t-il toutes les compensations pour les erreurs passées? Et quelles erreurs choisir, comment discriminer? Enfin, comment agir aujourd'hui pour ne pas être jugé avec les valeurs de demain?

En espérant relancer le débat, il serait intéressant pour Fyson et Fecteau de répondre aux idées soulevées. Sinon, on assiste à une discussion de dimanche après-midi plutôt qu'à un vrai débat qui fait avancer une question précise.

Jeremy Wisniewski
Montréal, juin 1999

Séance d'improvisation gouvernementale

En tant que citoyenne du Québec, il est de mon devoir de faire part à Louise Harel de ma consternation et de mon immense déception à l'égard de mon gouvernement, alors que je suis témoin de ses

récentes décisions politiques en matière d'employabilité. Comment peut-on réduire l'accessibilité à des mesures qui ont pour effet d'encourager la formation des personnes dans un contexte où l'on ne cesse de faire la promotion du savoir? Pourquoi mettre fin à des mesures qui ont fait leurs preuves? Mme Harel sait pertinemment que de renvoyer tout le monde aux prêts et bourses équivaut, dans les faits, à les renvoyer nulle part...

Comment ne pas être indigné d'entendre les promesses de M. Boisclair et de Mme Lemieux (majoration des prestations des bénéficiaires d'aide sociale qui participent aux programmes, *La Presse*, 26 mai 1999) alors que, œuvrant dans un organisme d'employabilité, je suis témoin des décisions réelles: non seulement les bénéficiaires de l'aide sociale n'auront plus accès à des mesures leur permettant de terminer leur secondaire ou d'entreprendre une formation professionnelle, mais ceux qui sont déjà en formation n'auraient aucune assurance de pouvoir continuer après le 30 juin... Pincez-moi, je rêve! D'ailleurs, même les «vrais» chômeurs, a-t-on appris récemment (toujours par des agents de CLE), n'auraient plus droit à la formation professionnelle. Voilà, sans doute, ce que signifiait l'objectif de Diane Lemieux: mettre les bénéficiaires de l'aide sociale qui suivent des cours sur le même pied que les prestataires de l'assurance-emploi...

Mme Harel peut-elle imaginer ce que peut ressentir une personne, engagée dans un projet d'avenir, engagée à «s'en sortir», engagée à voir un peu de lumière au bout du tunnel, lorsqu'elle apprend ces bonnes nouvelles? Où est la cohérence du gouvernement? Le gouvernement semble en pleine séance d'improvisation: un peu plus de civisme serait de mise... Et que dire du manque de transparence? Le gouvernement n'est-il pas en train de cacher honteusement à la population son désengagement?

France Hamel
Montréal, 1^{er} juin 1999

LIBRE OPINION

Les nouveaux enjeux du multimédia

HERVÉ FISCHER

Président de la Fédération internationale des associations de multimédia (FIAM)

La mode du multimédia semble attribuer au concept tant de vertus diverses que plusieurs en dénoncent le n'importe quoi. L'ouverture récente par le gouvernement de la Cité du multimédia à des entreprises comme Cognicase ou Motorola a soulevé publiquement la question de la définition du multimédia. Il est donc temps de faire le point et de comprendre l'évolution du multimédia.

Dans les années 80, le multimédia était un concept culturel qui réactivait, grâce à l'ordinateur, la vieille utopie de l'intégration des quat'zarts. L'exposition *Images du futur* présentait des installations d'artistes combinant images, sons et mouvements et résultant souvent dans l'interactivité avec le public.

Le roman télématique francophone illustré, *Marco Polo*, que nous avons organisé en 1985 et publié quotidiennement dans *Le Devoir*, y ajoutait même le rêve réalisé d'une création collective à distance entre écrivains et artistes d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord, grâce au modem. Le terme de multimédia est né avec les arts électroniques.

Au début des années 90, les premiers cédéroms et le développement de l'Internet en anglais ont suscité une préoccupation spécifique au Québec, celle de préserver notre culture dans l'océan anglophone nord-américain. Il en est résulté, ici plus que dans les autres pays, un sens particulier du concept de multimédia qui prolongeait le premier usage culturel du mot, toujours sous le signe de l'interactivité: une industrie des contenus. Les entreprises de multimédia ont été identifiées à une activité d'édi-

teurs: la production de contenus en ligne et hors ligne, correspondant aussi à la tendance européenne caractérisée par la richesse des contenus culturels et un certain retard dans les applications transactionnelles de l'Internet.

Pourtant, nous devons admettre que le multimédia, c'est avant tout une technologie: le numérique, qui permet son développement exponentiel. Toutes les nouvelles technologies numériques de communication, qui envahissent tous les domaines, fonctionnent avec une seule et même unité de langage: les bits. La puissance d'intégration du numérique est donc incontournable.

La convergence de l'ensemble des NTIC qui en résulte change toutes les données du paysage contemporain. Que la communication traite de gestion bancaire, de télé-médecine, d'économie, de musique, de science, d'art, de police ou de vie quotidienne, le mode numérique devient une technologie commune de communication, avec des déclinaisons intégrées, réunissant en un immense réseau les satellites, le téléphone, l'Internet, les canaux de télévision, les salles de cinéma, etc. Nous sommes face à une nouvelle définition du multimédia: la convergence numérique de l'ensemble des NTIC. Et tout contenu numérique pourra bientôt y circuler indistinctement.

Ne cédon pas cependant à la pensée magique de ceux qui oublient l'importance essentielle des contenus au nom de cette révolution technologique, et qui annoncent la disparition des médias «archaïques» au nom de «tout numérique»: la puissance des ordinateurs ne va pas seulement créer le commerce électronique, mais aussi une nouvelle culture numérique. Certes, la philosophie, la littérature, l'art en Occident doivent beaucoup au papier

et à l'imprimerie. Personne ne s'en scandalise, chacun le reconnaît et il en sera de même avec la généralisation du numérique. Mais rassurons les pessimistes: nous savons encore faire la différence entre la poésie de Baudelaire et le papier de l'éditeur ou l'écran cathodique où elle s'affichera, même si cela va modifier inévitablement notre sensibilité aux images du poète. On dit même que le marché le plus important à venir n'est pas dans les tuyaux, mais dans les contenus.

Cependant, il ne faut plus considérer le téléphone, la télévision, l'informatique et l'Internet comme des marchés verticaux et distincts. Tant pis pour les célèbres distinctions de McLuhan entre médias chauds et froids: ils convergent sous le signe du numérique.

Un nouveau marché horizontal intégrant ces technologies apparaît, qu'on retrouve dans les modèles d'affaires des Microsoft, Télélobe, IBM, Sony, TV Globo, etc. Et pour les éditeurs de contenus multimédias, cette convergence des technologies de communication est une excellente nouvelle! Car elle signifie un élargissement considérable de leurs marchés potentiels, bien au-delà du cédérom traditionnel ou du site Web.

Dans tous les pays, elle favorise la commercialisation à laquelle ils aspirent pour assurer leur développement.

L'élargissement de la Cité du multimédia aux entreprises de technologies de communication qui vont côtoyer les éditeurs de contenus numériques prend acte de cette convergence et va dans le sens de l'intérêt général. Il serait au contraire périlleux pour les éditeurs multimédias de se tenir frileusement à l'écart dans une Cité du multimédia qui se fermerait comme une tour d'ivoire.



Guy Taillefer

IDÉES

Journée mondiale de lutte contre la sécheresse et la désertification

Qui remportera la guerre de l'eau?

Aucun individu, aucune communauté, aucune nation n'a le droit de priver les autres de leurs moyens de subsistance

GHISLAIN VALADE
Directeur général
Solidarité Canada Sahel

Selon l'ONU, 1,4 milliard de personnes n'ont pas d'eau potable actuellement. La raréfaction de l'eau est la plus grande menace de ce tournant de siècle pour la santé et l'alimentation humaine, l'environnement et la paix.

On peut survivre un mois sans nourriture, mais seulement une semaine sans boire d'eau. Peu de gens réalisent que l'eau potable est une ressource rare et limitée: 97,5 % de l'eau qui compose notre planète est salée. Des 2,5 % restant, 70 % est gelée dans les calottes glaciaires de l'Antarctique et du Groenland ou bien repose dans des nappes phréatiques trop profondes pour être exploitées. À peine 1 % de l'eau douce, soit 0,007 % de toute l'eau de la Terre, est donc facilement accessible.

Pouvons-nous nous imaginer parcourir minimalement quatre heures par jour, et parfois jusqu'à cinq ou six heures, pour aller chercher quelques litres d'eau? C'est pourtant le fardeau quotidien des femmes et de leurs filles au Sahel, qui produisent 80 % de l'alimentation de base et sont entièrement responsables de la subsistance de la famille. Malgré la pénurie de ressources essentielles comme le bois pour cuisiner et l'eau pour les cultures, la cuisson et l'hygiène de base, sans parler de l'exode des hommes vers la ville, ces femmes réussissent à accomplir leurs tâches quotidiennes. L'exode des hommes vers les villes et les pays limitrophes à la recherche de revenus ajoute un fardeau supplémentaire à ces femmes courageuses et déterminées.

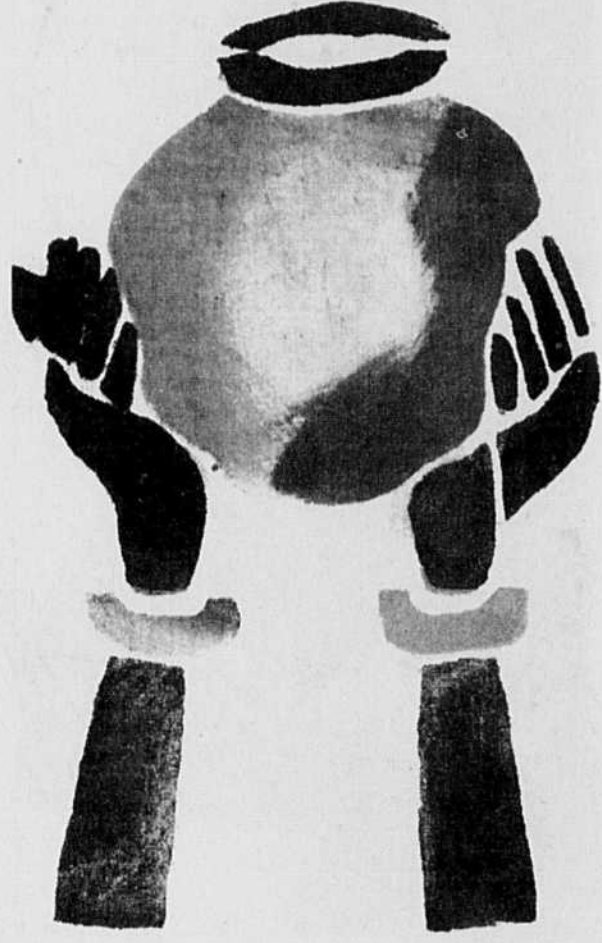
Une Terre... d'eau

Savez-vous que le Canada possède à lui seul 9 % des réserves mondiales d'eau potable pour seulement un demi de 1 % de la population de la planète? Que chaque jour, environ 34 000 personnes meurent d'affections liées à la piètre qualité de l'eau?

Riches de toute cette eau, nous la gaspillons à qui mieux mieux pour arroser nos entrées asphaltées, nos trottoirs ou la pelouse (un arrosoir qui noie une pelouse équivaut à la quantité d'eau nécessaire à la survie de 2400 personnes par jour) et remplir nos piscines. De plus, la pollution et la contamination des cours d'eau ne cessent d'augmenter, la pollution agricole en étant la principale cause, suivie des rejets industriels.

Au cours de ce siècle, la population mondiale a été multipliée par trois et nos besoins en eau, une ressource trop souvent perçue comme illimitée, ont sextuplé. La disponibilité de l'eau est d'ores et déjà insuffisante. Sans compter qu'une inquiétante dégradation de la qualité de l'eau laisse entrevoir les pires scénarios. En effet, 90 % des eaux usées sont libérées dans les pays en développement sans avoir été traitées. Dans les pays industrialisés, les traitements de filtration parviennent de moins en moins à purifier l'eau de toutes les particules indésirables et les coûts des traitements sont de plus en plus élevés.

Les Nations unies estiment qu'en 2025, les pénuries affecteront 2,3 milliards de personnes, soit 30 % de la population du globe, dans une quarantaine de pays. L'accroisse-



Emboitant le pas aux Nations unies, un mouvement international tente d'alerter et d'influencer l'opinion publique en faveur de l'élaboration d'un contrat mondial de l'eau, dont le principe de base est l'accès à l'eau potable pour tous.

ment de la pénurie se fera le plus douloureusement ressentir en Afrique, au Proche-Orient, et dans certaines régions de l'Inde, de la Chine, du Pérou, de l'Angleterre et de la Pologne.

Un «don du ciel»?

Jusqu'à présent, l'eau était considérée dans la culture de nombreux peuples comme un «don du ciel». On réalise que ce «don du ciel» est inégalement réparti. Les deux tiers des habitants de la planète vivent dans des régions qui ne reçoivent que 25 % des pluies mondiales. L'agriculture accapare 70 % de l'eau disponible. La FAO (Food and Agricultural Organization), estime que 60 % de la production alimentaire mondiale se fera par culture irriguée d'ici 25 ans. Déjà, dans plusieurs pays arides comme au Proche-Orient, on n'est plus en mesure de produire ses propres denrées. L'industrie, pour sa part, prélève 23 % de l'eau accessible dans le monde et les ménages représentent 8 % de la consommation totale.

Pour demeurer en santé, on estime que chaque être humain devrait disposer de quelque 100 litres d'eau par jour pour boire, cuisiner et se laver (minimalement, on survit avec 30 litres d'eau: 5 pour boire et cuisiner et 25 pour l'hy-

giène corporelle). Un Canadien consomme en moyenne 450 litres par jour, et dans les pays en développement, la consommation peut être aussi faible que 20 litres par jour (l'équivalent de deux brossages de dents à robinet ouvert).

Les conflits armés concernant le partage des sources d'approvisionnement en eau se multiplient. C'est notamment le cas pour les eaux du Nil, du Tigre et de l'Euphrate. Ailleurs, des frontières se redessinent, comme en Hongrie et en Slovaquie par rapport au Danube. On se bat également entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès à l'eau. L'avenir laisse présager que les besoins des villes, de l'industrie et des infrastructures touristiques seront équivalents à ceux de la production alimentaire actuelle. On cherche des solutions techniques pour répondre à la demande croissante, comme la construction de barrages et le dessalement de l'eau de mer. On a même songé à remorquer des morceaux d'iceberg. Mais ces solutions, parfois farfelues, sont limitées, entre autres parce que le coût des opérations est prohibitif.

À qui appartient l'eau?

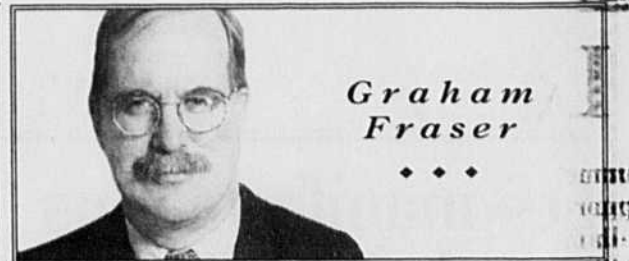
Les Nations unies travaillent à faire reconnaître l'eau comme un patrimoine mondial au même titre que les océans. Pour certains, seul le marché serait en mesure d'assurer la «paix de l'eau» et d'en fixer le «juste prix». Les expériences de privatisation de l'eau ont permis de dégager d'énormes marges bénéficiaires pour le plus grand bonheur des actionnaires. Tel est l'enjeu auquel nous faisons face: l'eau, un bien public ou commercial?

Emboitant le pas aux Nations unies, un mouvement international tente d'alerter et d'influencer l'opinion publique en faveur de l'élaboration d'un contrat mondial de l'eau, dont le principe de base est l'accès à l'eau potable pour tous. Pour y parvenir, on propose des choix d'investissement plus équitables afin de doter progressivement les 1,4 milliard de personnes en manque d'eau d'un accès à un robinet d'eau potable.

Un nombre grandissant d'observateurs de la scène internationale estiment que la solution passe par la participation des populations à la gestion de l'eau, et tout particulièrement des femmes, reliées traditionnellement à la conservation de l'eau. C'est également ce qui se dégage des dispositions mêmes de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification, qui recommande d'associer les utilisateurs de ressources et de mettre à contribution les savoirs traditionnels à la gestion des ressources naturelles.

Pour des solutions permanentes à la pénurie d'eau et à la rareté des terres fertiles dans les régions arides et semi-arides, il faudra un effort significatif de la communauté internationale afin d'assurer la mise en application de la Convention de lutte contre la désertification et la sécheresse, ratifiée par plus de 145 pays, dont le Canada. Au début des années 90, la *Stratégie mondiale pour l'avenir de la vie* nous rappelait qu'«aucun individu, aucune communauté, aucune nation n'a le droit de priver les autres de leurs moyens de subsistance». Dans cette guerre pour la gestion mondiale de l'eau, qui l'emportera? Le marché ou le droit des populations?

Le débat est enclenché ici même au Québec. La participation du plus grand nombre est donc requise afin de présenter nos exigences collectives pour la gestion de l'eau, ici, et de poser le problème en termes de solidarité envers ceux et celles qui assument déjà le fardeau de la pénurie grandissante de l'eau.



Graham Fraser

Un accès de prudence

On avait cru que la Saskatchewan serait en campagne électorale cette semaine pour le 55^e anniversaire de la première victoire social-démocrate au Canada. Cependant, il y a quelques semaines, Roy Romanow a eu un accès de prudence. Il a plutôt déclenché trois élections partielles, dont une qui a pour protagoniste l'ancien député fédéral Chris Axworthy. Les élections générales auront lieu plus tard.

Pourquoi cette hésitation? La réponse est simple. M. Romanow a la mémoire longue. Quand le premier ministre de la Saskatchewan songe à l'année 1982, il ne se souvient pas seulement du rapatriement de la Constitution, dont il fut un des principaux artisans, mais aussi des néo-démocrates, défaits cette année-là. Même M. Romanow avait été battu dans son comté, et par une étudiante qui travaillait dans une station-service Pétro-Canada.

Au mois de mars 1982, les travailleurs des hôpitaux étaient en grève. Le 28 mars, le gouvernement imposait le retour au travail et rendait illégale toute grève pendant des élections. Moins de 24 heures plus tard, le premier ministre Allan Blakeney déclenchait les élections.

Pendant la campagne électorale, les manifestants syndicaux avaient talonné M. Blakeney, scandant des slogans. Bien sûr, ce n'est pas la seule raison de sa défaite. Le gouvernement avait en effet gouverné de façon responsable mais était demeuré loi du monde ordinaire.

De son côté, Grant Devine, le chef conservateur, promettait un plafond aux taux hypothécaires et une réduction d'impôt de 10 %. La défaite fut cinglante: les conservateurs ont remporté 54 % des voix et 55 sièges sur 64. Comme l'a écrit Dennis Gruending dans la biographie qu'il a publiée, «Allan Blakeney a subi la pire défaite électorale de l'histoire de la Saskatchewan».

Le résultat: après son élection, Grant Devine a démantelé les réalisations du NPD et, après des années d'administration sobre et de budgets équilibrés, il a haussé le déficit et la dette. Après une série de scandales, les torys sont tombés en disgrâce; ils ont été remplacés par le Saskatchewan Party.

Roy Romanow n'est pas le seul néo-démocrate à se souvenir de cette élection; le chef de cabinet d'Alexa McDonough, Ed Tchorzewski, fut alors le ministre des Finances. Dick Proctor, le député fédéral, fut l'attaché de presse de M. Blakeney. Et le fils de M. Blakeney, Hugh, est l'attaché de presse de Mme McDonough.

Revenons au présent. Comme dans le reste du pays, le système de santé en Saskatchewan — la province qui, a mis l'assurance-santé au monde — vit une transformation. Il y a des fermetures d'hôpitaux, une réduction du nombre d'infirmières et une diminution du temps consacré à chaque patient. Avec une population vieillissante, la demande croît. Tout cela veut dire que les patients sont plus malades et soignés par moins d'infirmières. La rapidité du passage des patients à l'hôpital signifie plus de paperasse et moins de soins. L'effet sur les infirmières a été catastrophique.

Il y a un an, le gouvernement avait commencé à reconnaître qu'il avait un problème. On a recruté une infirmière comme candidate dans une élection partielle et Judy Junor est devenue ministre associée de la Santé et a travaillé à faire comprendre à ses collègues la gravité de la situation.

«La tragédie, c'est qu'on arrivait trop tard», m'a dit un néo-démocrate de la Saskatchewan. «Le syndicat était sur le point de déclencher une grève; il n'y avait rien qui pouvait l'arrêter. On a échoué avec ce syndicat. Bref, le seul syndicat avec lequel on n'a pas réussi à régler, c'est celui de Florence Nightingale.»

Il y avait une série de facteurs en jeu. Le syndicat de la Saskatchewan avait dit à la fédération nationale qu'il établirait le barème pour les règlements. La présidente intermédiaire fut contestée par quatre candidats, dont trois membres du comité de négociation. Les négociateurs syndicaux étaient inexpérimentés et trop rigides. Les autres syndicats avaient accepté des augmentations de 13,7 % mais les infirmières exigeaient 22 %. Il y avait un retour au travail fragile, pas de règlement, plutôt des négociations tendues et interrompues.

Pour le gouvernement, le risque d'un nouveau débrayage était inacceptable. Pendant l'hiver, les sondages le favorisaient entre 50 et 55 %, mais la grève lui a donné un coup fatal. Le gouvernement essaie à nouveau de réparer les pots cassés et de reconstruire un rapport avec les infirmières, reconnaissant la pression que leurs membres ont subie sans condamner l'État à la faillite.

Encore une fois, on voit que la situation la plus difficile à gérer pour un gouvernement social-démocrate, ce n'est pas le secteur privé mais le secteur public. Les attentes sont plus fortes et les clientèles plus exigeantes. Pour n'importe quel gouvernement au Canada, le défi incontournable — le talon d'Achille —, c'est le système de santé. Avec les infirmières en grève au Québec, M. Bourchard le sait.

Graham Fraser est correspondant parlementaire pour *The Globe and Mail* à Ottawa.

gfraser@globeandmail.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Emprise des promoteurs sur Montréal

Le dérapage urbanistique de l'équipe Bourque

GÉRARD BEAUDET

Professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

L'urbanisme montréalais est en état de crise. L'administration Bourque a imposé, depuis bientôt cinq ans, des règles procédurales qui constituent rien de moins qu'un déni de démocratie. Les Montréalais savent dorénavant que l'avenir de leur ville ne les regarde plus et, au mieux, qu'on les informera, après le fait, des intentions des promoteurs qui, eux, ont un accès privilégié à l'hôtel de ville.

Les faits dévoilés ces derniers jours en ce qui concerne l'implantation d'une grande surface alimentaire sur le site de la gare Jean-Talon montrent que l'impunité dont a bénéficié l'administration ces dernières années aura constitué un incitatif à raffermir l'emprise des promoteurs sur la ville. Non seulement l'administration accepte d'emblée n'importe quel projet, à tout prix et quels qu'en soient les coûts collectifs, mais on passe désormais outre aux rares conditions imposées au moment de l'approbation. Un promoteur peut maintenant construire en contravention de son permis et négocier des ententes avec des locataires pour des usages non autorisés, apparemment au vu et au su de l'exécutif, qui s'engage à avaliser la chose après la tenue d'une séance d'information tenue par la Commission de développement urbain.

Le dossier du réaménagement de la cour de triage Papineau et des emplacements avoisinants confirme, en ce domaine, que la Ville a décidé de soustraire encore davantage les projets des promoteurs à toute forme d'examen public. La Commission de développement urbain n'a en effet pas pour mandat d'évaluer la pertinence d'une proposition de réaménagement qui

contrevient au plan et à la réglementation d'urbanisme mais simplement d'entendre les avis de la population sur un changement de zonage, qu'au demeurant personne ne pourra formellement contester. Une fois le changement de zonage approuvé — une simple formalité à la Ville de Montréal —, on approuvera officiellement un projet de réaménagement officieusement avalisé depuis belle lurette. C'est là le résultat inévitable de la culture de la connivence qui s'est installée à l'hôtel de ville. La Ville perd ainsi toute capacité de négociation. Elle est à la solde des développeurs.

Cette manière de passer outre aux règles les plus élémentaires en matière de transparence et de rigueur a par ailleurs été facilitée par la fusion des services de développement économique, de l'urbanisme et des permis et inspections. L'urbanisme est désormais totalement inféodé au développement économique, un statut confirmé par la nomination du nouveau directeur du Service du développement économique et urbain. Ce dernier affirme en effet, dans une entrevue publiée dans le numéro de mai de *Montréalités* (journal destiné aux employés de la Ville de Montréal), que les éléments les plus stimulants de son mandat sont «la réingénierie des processus, la mise en place d'une culture axée sur les services à la clientèle et la conciliation des objectifs politiques et administratifs».

Quant aux grands enjeux urbains qui ont été soulevés ces dernières années par la manière forte privilégiée par la Ville, il n'en est aucunement question. Au contraire, le nouveau directeur mentionne qu'il est confiant de pouvoir réaliser le mandat qui lui a été confié en regard de «la volonté politique d'accélérer le processus de prise de décision», un processus, est-il nécessaire de le souligner, parmi les plus expéditifs sur le continent dans le cas des villes de la taille de Montréal!



Les faits dévoilés ces derniers jours en ce qui concerne l'implantation d'une grande surface alimentaire sur le site de la gare Jean-Talon montrent que l'impunité dont a bénéficié l'administration ces dernières années aura constitué un incitatif à raffermir l'emprise des promoteurs sur la ville.

Pas étonnant, en cette circonstance, que le nouvel arrivant se perçoive comme un gestionnaire déterminé à assurer l'efficacité d'une entreprise essentiellement au service de sa clientèle, c'est-à-dire des citoyens qui ont besoin d'un permis ou des promoteurs qui veulent réaliser un projet (*sic*). Quant au citoyen qui se préoccupe de l'avenir de sa ville, de son quartier ou de son bout de rue, il devra se contenter des retombées promises par les créateurs de richesse. Or la manière dont l'administration a traité les dossiers de la Ferme sous les Noyers, de la construction d'un hôtel de 25 étages sur la rue Sherbrooke (un projet abandonné à la suite des pressions des citoyens) et de la gare Jean-Talon montre que la seule richesse qui fait actuellement

le poids est celle qui se traduit en espèces sonnantes et trébuchantes dans les coffres de la Ville. Pour ce qui est du patrimoine et des espaces présentant d'une manière ou d'une autre un intérêt public, on repassera.

L'accélération du dérapage de la Ville en matière d'urbanisme, au moment même de l'entrée en fonction du nouveau directeur du Service du développement économique et urbain, est peut-être une coïncidence. La politique méthodique des petits pas à laquelle nous a habitués l'Administration Bourque justifie toutefois que nous nous inquiétions des derniers rebondissement dans les dossiers d'urbanisme. Pourquoi le maire s'arrêterait-il en si bon chemin? N'est-il pas désormais entouré de fidèles serviteurs?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Danuzet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialité), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marjorie Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dupré (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marjorie Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan (Québec), Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Marlene Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Desrosiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furroy, Patrick Inkel (contrôle); Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton (secrétaires); Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les manifestations de la CSN n'ont pas perturbé le réseau de santé

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La «journée de visibilité» des syndiqués de la CSN dans le réseau de la santé, hier, n'a pas perturbé les soins et services et a été plus ou moins ombragée par le conflit des infirmières.

Cette journée de moyens de pression légers de la CSN, tenue entre deux journées de grève prévues des infirmières, a plutôt confondu les gens, indiquait-on hier à l'Association des hôpitaux.

La «journée de visibilité» était organisée par la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, l'ancienne Fédération des affaires sociales, dans les établissements où elle a des membres: CLSC, hôpitaux, centres jeunesse, centres de réadaptation et autres.

À la CSN, le service d'appui à la mobilisation estime que des activités spéciales et moyens de pression ont été organisés dans trois établissements sur quatre où la fédération a des membres.

Ces syndiqués n'ont pas encore obtenu le droit de grève: ils devraient l'acquiescer à la fin septembre, à cause des délais inhérents au processus de médiation. Ils devaient donc se contenter de moyens de pression qui ne nuisaient pas à la prestation de services.

Ce sont donc des repas aux hot-dogs qui ont été organisés sur l'heure du midi ou un chapiteau monté près du CLSC ou des tracts distribués aux patients.

«C'a été joyeux», résumait le responsable des relations publiques à l'Association des hôpitaux du Québec, Reynald Bouchard. Tant les hôpitaux que les centres jeunesse, les CLSC et les Centres de soins de longue durée étaient davantage préoccupés par les moyens de pression appréhendés des infirmières.

Le service de mobilisation de la CSN affirme avoir réussi, dans certains cas, à empêcher des cadres de stationner ou d'entrer dans leur bureau.

M. Bouchard, de l'AHQ, nie toutefois l'information, affirmant qu'il n'y a «pas eu d'entrave à l'entrée des cadres» de façon générale. Selon lui, voyant le coup venir, plusieurs cadres seraient simplement entrés par un «corridor protégé».

Vendredi dernier, c'est la FTQ qui avait tenu sa journée de mobilisation dans ses établissements.

La CSN fait partie du front commun du secteur public et parapublic avec la Fédération des travailleurs du Québec et la Centrale de l'enseignement du Québec. Le front commun revendique des augmentations de salaires de 11,5 % sur trois ans.



La présidente de la FIIQ, Jennie Skene, a fait savoir que les infirmières n'avaient pas l'intention d'annuler la journée de grève prévue pour aujourd'hui.

FIIQ

Pas question de passer l'éponge, répète Marois

SUITE DE LA PAGE 1

choisis le moindre. Nous allons de l'avant malgré tout. Si les infirmières ont pris la décision d'aller en grève illégale, c'est qu'elles jugent la situation intenable pour elles et pour les patients», a-t-elle dit hier après-midi.

Plus tôt hier, la ministre de la Santé, Pauline Marois, avait indiqué qu'il était hors de question de passer l'éponge sur la journée de grève de mardi, et que «cela [méritait] sanction». Toutefois, elle a précisé que le gouvernement n'était pas encore prêt à déployer l'artillerie lourde et à assener un décret prévoyant la perte d'années d'ancienneté. «On ne souhaite pas provoquer qui que ce soit et je mise beaucoup sur le sens des responsabilités du personnel infirmier», a souligné la ministre.

Du côté des hôpitaux, responsables de l'application de la loi 160, ont tenu hier un discours plus ferme. Des lettres sommant les établissements de respecter leurs «obligations légales» ont été expédiées à tous les employeurs du réseau de la santé hier après-midi.

«On reconnaît le travail extrêmement difficile des infirmières, mais il reste qu'un geste illégal est fait. Et la loi est là pour protéger les patients», a tranché hier Daniel Adam, vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) et porte-parole des associations d'employeurs du réseau de la santé.

La loi 160, qui s'applique en cas de débrayage illégal aux salariés du réseau de la santé, prévoit des amendes équivalentes à deux journées de salaire pour chaque journée de grève tenue et une retenue de douze semaines de cotisations syndicales pour chaque journée de débrayage. En sus, le gouvernement peut imposer par décret la perte d'une année d'ancienneté pour chaque journée passée sur les piquets de grève.

Contre-proposition des infirmières

Après avoir présenté une contre-proposition mardi soir ramenant ses demandes salariales initiales de 15 % à 6 % pour les deux premières années et laissant l'entente ouverte sur une négociation concernant l'équité salariale pour la troisième année, les infirmières estiment avoir fait une concession de taille. La demande parallèle d'un rattrapage salarial de 10 % pour les infirmières, qui équivaut à une hausse de 5000 \$ par année au sommet de l'échelle, demeure quant à elle inchangée.

Tant que Québec n'en fera pas autant, les infirmières ne demorront pas de leurs moyens de pression, a averti hier Mme Skene. «On vient de faire un pas important et on attend une réponse significative et formelle», a soutenu la présidente de la FIIQ, dont les instances fédérales se réuniront dès lundi matin pour étudier la pertinence d'une grève générale illimitée.

Gonflés à bloc par l'appui que leur réserve la population, les infirmières tablent sur la forte solidarité de leurs troupes et sur le fait qu'en 1989 plusieurs hôpitaux avaient

refusé d'appliquer les sanctions décrétées par le gouvernement pour maintenir la cadence des moyens de pression.

Malgré la contre-proposition infirmière, le premier ministre Bouchard a déclaré à l'Assemblée nationale hier matin que les deux parties restaient très éloignées d'un règlement. Le rapprochement tenté par la FIIQ, estime-t-il, n'est pas satisfaisant aux yeux d'un gouvernement qui garde le cap sur une offre de 5 % pour tous ses employés syndiqués.

L'association qui regroupe les employeurs du secteur de la santé (hôpitaux, CLSC, centres d'hébergement, centres jeunesse et centres de réadaptation) a quant à elle estimé hier ces dernières concessions à une baisse de quelque 200 millions dans les demandes des infirmières. Les demandes initiales de la FIIQ avaient été chiffrées à 450 millions. «C'est un premier pas, mais il reste du chemin à faire», a commenté hier Daniel Adam, vice-président de l'AHQ.

Une autre journée d'enfer?

Les hôpitaux s'attendent quant à eux à vivre une autre journée d'enfer aujourd'hui. Après le report de 2000 chirurgies, l'annulation des cliniques externes et la fermeture de 300 lits mardi, on juge qu'une deuxième journée de débrayage est «tout à fait inacceptable».

«Depuis samedi, les hôpitaux fonctionnent en mode de fin de semaine. Tout ce qu'on cherche, c'est de préserver les services à la population. Ça va prendre plusieurs semaines pour rattraper cela. On devra mettre les bouchées doubles», a fait valoir M. Adam.

Ce dernier réfute d'ailleurs l'argument voulant que la grève infirmière joue peu dans le ralentissement des services déjà accéléré par une pénurie chronique de personnel et par les vacances d'été. «La situation est beaucoup plus tragique qu'elle ne pourrait l'être. Le report des chirurgies électives ne se fait que dans des périodes critiques de débordement à l'urgence. Or, là, ça se fait depuis lundi», a-t-il déploré.

Bien que sympathiques à la cause des infirmières, les médecins rechignent aussi devant cette grève qui, à leur avis, frappe de plein fouet les plus malades de leurs patients. «On n'opère cette semaine que les gens pour des chirurgies légères, comme des hernies, où nous n'avons pas besoin d'infirmières. Ce sont surtout les malades qui souffrent de cancer, de maladies cardiaques ou d'autres conditions sérieuses qui voient leurs chirurgies électives reportées», a fait valoir hier le D^r Luc Valiquette, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM.

Encore une fois aujourd'hui, les cliniques externes seront donc reportées, les chirurgies électives et non urgentes annulées dans la plupart des hôpitaux et les services sur rendez-vous reportés dans les CLSC. Les hôpitaux devront prendre leur mal en patience puisque demain ce sera au tour des quelque 1000 pharmaciens du réseau de la santé de quitter leurs officines.

KOSOVO

SUITE DE LA PAGE 1

M. Sergueïev annonçant qu'un accord avait été obtenu sur la structure du commandement de la force de paix au Kosovo. Mais selon des experts de la délégation russe à Helsinki, les négociations achoppent sur la question de la «zone» ou du «secteur» de responsabilité du contingent russe au Kosovo.

Les ministres ne sont pas non plus parvenus à un accord sur la question de l'aéroport militaire de Pristina, contrôlé par 200 parachutistes russes. M. Sergueïev s'est toutefois voulu optimiste en affirmant qu'elle était «pratiquement réglée».

M. Cohen s'est montré satisfait des progrès enregistrés au cours de cette première journée mais a ajouté que ces négociations sur le rôle de la Russie au Kosovo ne pourront se terminer avant aujourd'hui.

Le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, avait souligné auparavant que la Russie était «toujours prête au compromis» mais qu'elle «ne pourrait accepter de jouer les seconds rôles».

Sur le terrain, le retrait des forces yougoslaves était bien entamé hier. 26 000 des quelque 41 000 militaires et policiers yougoslaves présents au Kosovo ont quitté la province, a annoncé un porte-parole de la KFOR quelques heures après l'heure limite pour ce retrait de la zone sud, qui englobe le chef-lieu, Pristina.

L'Armée de libération du Kosovo (UCK), qui étend son influence au fur et à mesure du départ des Yougoslaves, affiche de plus en plus ouvertement son ambition de prendre le contrôle de la province.

Installant une nouvelle administration dans la principale ville du sud, Prizren, et menaçant les Russes de les traiter en «force ennemie», l'UCK provoque à la fois la colère de ces derniers, qui ont rejeté cette «déclaration de guerre», et un certain embarras au sein de l'OTAN.

Le commandant de la KFOR, le général britannique Michael Jackson, s'est cependant voulu rassurant en affirmant s'attendre à la signature «dans deux ou trois jours» d'un accord sur la «démilitarisation» de l'UCK avec les chefs de l'organisation kosovare.

Le représentant spécial de l'ONU au Kosovo par intérim, Sergio Vieira de Mello, a également affirmé que cet accord interviendrait «très prochainement». M. Ivanov a demandé à Helsinki que cette démilitarisation intervienne «au plus tôt».

Pristina était vide hier des forces serbes, dont quelques éléments achevaient encore de se retirer de la zone sud, bénéficiant d'un sursis de 24 heures depuis mardi à minuit. L'OTAN a tenu compte des problèmes de circulation sur la route du nord, encombrée par les convois militaires et les milliers de civils serbes qui fuient le Kosovo.

Le retrait des forces serbes s'accompagne d'un exode d'une partie de la population serbe et de la découverte de preuves de crimes de guerre.

Trente-trois mille civils serbes au moins, craignant des représailles des Albanais, ont fui le Kosovo depuis l'arrivée des troupes de la KFOR, selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR), dont 24 000 ont gagné d'autres régions de Serbie et 9000 le Monténégro.

Le ministre roumain des Affaires étrangères, Andrei Plesu, a dénoncé une «purification ethnique» menée à l'encontre de la population serbe du Kosovo.

Deux criminels de guerre présumés ont par ailleurs été arrêtés par des soldats américains près d'Urosevac (sud), qui ont toutefois annoncé qu'ils seraient relâchés. Les experts du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPI) attendaient hier le feu vert de la KFOR pour commencer leur enquête au Kosovo.

Plus de 90 fosses communes ont été recensées par l'OTAN au Kosovo, a indiqué hier un porte-parole du Pentagone, le capitaine Michael Doubleday. Des démineurs italiens ont découvert hier dans une maison inhabitée de Djakovica, dans le sud du Kosovo, les corps carbonisés de trois enfants âgés entre trois et cinq ans.

L'ONU mise sur la KFOR

La secrétaire générale adjointe des Nations unies, Louise Fréchette, a admis hier à Genève que l'ONU s'appuyait pour l'essentiel sur la KFOR et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour les tâches immédiates de la reconstruction civile au Kosovo.

Elle a salué «la grande qualité de la collaboration» des responsables des institutions internationales qu'elle a rencontrés mardi et hier à Genève: ces organisations (Union européenne, chargée de la reconstruction, OSCE, qui œuvrera à la création d'institutions, HCR, qui suivra les affaires humanitaires) «ont exprimé leur accord de principe» et «leur disponibilité à assurer leurs responsabilités» dans le partage des tâches prévu par la résolution 1244 de l'ONU pour l'administration civile du Kosovo.

Lors d'une conférence de presse, Mme Fréchette a reconnu qu'aujourd'hui, les agences humanitaires de l'ONU (dont le HCR coordonne l'action) et la KFOR «sont chargées des besoins immédiats, [...] les militaires de la KFOR apportant leur soutien aux actions des agences». «Des travaux d'infrastructures d'urgence pourront être pris en charge dans un premier temps» par la KFOR, a-t-elle dit.

«De même, pour l'administration civile, les militaires sont les seuls à même d'exercer une forme d'autorité», a-t-elle observé, citant notamment la question de la démilitarisation de l'UCK (Armée de libération du Kosovo).

L'ONU, a-t-elle dit, «a tiré les leçons de la Bosnie. Le besoin a été ressenti d'une autorité claire qui évite le risque de multiples organisations travaillant dans différentes directions».

Les pilotes canadiens ont mené 10 % des frappes de l'OTAN

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Avec seulement 18 avions au sein d'une flotte de près de 800 appareils, les pilotes canadiens ont effectué 10 % de toutes les frappes aériennes de l'OTAN contre la Yougoslavie. Ils ont aussi été choisis pour diriger la moitié de l'ensemble des missions multinationales auxquelles ils ont pris part, a révélé le ministère de la Défense.

Les statistiques dévoilées hier indiquent que les CF-18 canadiens ont effectué 678 sorties, dont 558 comportaient des bombardements.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FAULDER Une vigile aura lieu ce soir à Montréal

SUITE DE LA PAGE 1

après que la preuve eut été faite que des aveux de culpabilité lui avaient été arrachés de force par des policiers.

Mais c'était peine perdue. Cette fois-ci, rien ne semble avoir ébranlé les membres de la commission des grâces. Seule la Cour suprême des États-Unis, à qui son avocate a fait valoir que les méthodes de travail de la commission des grâces étaient anticonstitutionnelles, pourrait quelque chose pour lui.

Contre la peine de mort

À Montréal, Amnesty Internationale et l'Action chrétienne pour l'abolition de la torture organisent une vigile de 18h à 20h, devant le consul américain, au 1155 de la rue Saint-Alexandre, pour protester contre l'exécution de Faulder.

Entre-temps, à Montréal, la section canadienne-française d'Amnistie Internationale rendait public le rapport annuel de l'organisme, en mettant l'accent sur la lutte contre la peine de mort et sur les violations des droits de l'homme dans les pays de la Francophonie. En 1998, les États-Unis, la Chine, la République démocratique du Congo, l'Irak et l'Iran ont effectué 80 % des 1625 exécutions recensées par Amnesty Internationale.

L'organisme s'insurge particulièrement contre la peine de mort infligée aux États-Unis à des prisonniers

condamnés pour des crimes commis alors qu'ils étaient mineurs. Ces exécutions sont contraires «au droit international et à la moralité mondiale», écrit le secrétaire général d'Amnistie, Pierre Sané, dans une lettre adressée au président Bill Clinton. On cite l'exemple de Douglas Christopher Thomas, qui devait être mis à mort hier à 21h, dans l'État de Virginie, pour un crime commis alors qu'il avait 17 ans. Or, depuis 1990, seulement six pays exécutent des prisonniers pour des crimes commis par des mineurs, niant ainsi leur potentiel de changement. «Les USA ont procédé à plus de ces exécutions que les cinq autres pays réunis, ayant fait exécuter dix jeunes contrevenants sur les 19 connus dans le monde», écrit-il.

Selon le rapport, en 1998, les États-Unis étaient «le seul pays connu au monde» à avoir exécuté des condamnés mineurs au moment de leur crime.

Par ailleurs, 32 des pays membres de la Francophonie sont montrés du doigt dans le rapport d'Amnistie Internationale, dont 28 pour torture et mauvais traitements. «La tenue du Sommet [de la Francophonie] à Moncton, en septembre, nous incite à nous pencher sur les violations commises par nos hôtes et à nous interroger sur la place qui sera faite aux droits fondamentaux lors de cet événement», disait hier Anne Sainte-Marie, responsable des communications à la section canadienne-française d'Amnistie Internationale. Amnesty Internationale, qui n'est pas invitée au Som-

met de la Francophonie, se promet de tenir un sommet parallèle pour dénoncer les violations commises dans plusieurs pays.

Ainsi, on souligne le recours systématique à la torture au Burundi, au Cambodge, en Égypte, en Guinée et au Togo, «où on a procédé de plus à un nombre élevé d'exécutions extrajudiciaires». Rappelons qu'à la suite de la publication d'un rapport d'Amnistie Internationale sur le Togo, intitulé *État de terreur*, un représentant de cet organisme a été arrêté puis torturé, au Togo, et d'autres ont été refusés à la frontière. Plus près de nous, en France, en Suisse et en Belgique, des nouveaux cas de mauvais traitements par des agents de la force publique ont été signalés. L'organisme blâme également la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour son silence dans les dossiers de la Chine et de l'Algérie, par exemple. Enfin, Amnesty Internationale compte parmi les bonnes nouvelles de 1998 l'arrestation de l'ex-président chilien Augusto Pinochet, qui «a constitué une étape marquante vers la mise en place d'un système international susceptible de demander des comptes aux auteurs d'atteintes aux droits humains». L'organisme se réjouit aussi de la décision de la communauté mondiale d'instituer une Cour pénale internationale permanente. La création de cette cour nécessite la ratification de 60 pays. Or, à ce jour, seul le Sénégal a ratifié l'adoption de son statut.